



Le procès Milosevic est malade

MARC THIBODEAU

La reprise du procès de Slobodan Milosevic devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) a encore une fois été reportée hier en raison des problèmes de santé de l'accusé, qui ont poussé un avocat lui portant assistance à évoquer carrément l'abandon du processus.

Le procès, qui devait reprendre en matinée par le début de la présentation de la défense de l'ex-homme fort de Belgrade, après une pause de trois mois, a été suspendu par le juge en chef Patrick Robinson au bout d'une cinquantaine de minutes d'audience.

Le magistrat a souligné que la cour était « clairement d'avis qu'une révision radicale du procès doit être menée à la lumière de la santé » de M. Milosevic et que « le réexamen de la situation portera à la fois sur la procédure » et sur la « continuation du procès ».

Son intervention faisait suite à la lecture de deux rapports médicaux. Le premier souligne que M. Milosevic, âgé de 62 ans, doit « absolument prendre du repos » en raison d'une pression sanguine « extrêmement élevée ». Le second note que sa pression monte en flèche en période de stress et tend à retomber sensiblement après quelques jours de repos, lui donnant des « nausées ».

L'avocat britannique Steven Kay, « amicus curiae » désigné par la cour pour prêter assistance à M. Milosevic, qui a choisi de se représenter seul, a insisté de son côté sur le fait que l'ex-dirigeant yougoslave avait vu sa santé se détériorer gravement depuis cinq mois et n'était pas en état de comparaître hier.

➤ Voir MILOSEVIC en A4

Mon clin d'oeil **STÉPHANE LAPORTE**
Ne manquez pas le festival du couvre-feu à Huntingdon.

SOMMAIRE	
Astrologie du jour	AFFAIRES 14
Bandes dessinées	AFFAIRES 11
Bridge	AFFAIRES 14
Décès	AFFAIRES 14, 15
Feuilleton	AFFAIRES 11
Forum	A 12 et 13
Horaire télévision	ACTUEL 6
Loterie	A 6
Mots croisés	AFFAIRES 11 et SPORTS 12
Mot mystère	ARTS 10
Observateur	AFFAIRES 11
Petites annonces	AFFAIRES 12 et AFFAIRES 12

Météo

Passages nuageux, maximum 24°, minimum 14°, plus de détails en page

SPORTS 16



6 21924 98765 1

Le Suroît en sursis

- La Régie de l'énergie juge le projet de centrale au gaz souhaitable
- Québec se donne jusqu'à l'automne pour prendre une décision

MARIO CLOUTIER,
HÉLÈNE BARIL
ET CHARLES CÔTÉ

La Régie de l'énergie a ouvert hier la porte à la construction de la centrale thermique du Suroît, en déclarant le projet « souhaitable », mais le gouvernement Charest retient pour l'instant qu'il n'est « pas

indispensable » à la sécurité énergétique. Québec reporte donc à l'automne l'étude de ce projet controversé.

En revanche, le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, et son collègue des Ressources naturelles, Pierre Corbeil, ont annoncé hier une accélération immédiate du développement de l'énergie

éolienne et de l'efficacité énergétique, comme le recommande la Régie. Ces deux avenues sont celles privilégiées par les écologistes pour contrer un déficit énergétique que plus personne ne conteste.

Aux yeux du ministre Corbeil, le Suroît n'est plus qu'une « police d'assurance ». « Est-ce qu'on va la

signer ou pas ? Tout dépend de la compréhension que la population aura de ce dossier-là en particulier », souligne-t-il.

➤ Voir SUROÎT en A2

AUTRES TEXTES

Tout sur le rapport de la Régie de l'énergie en pages A2 et A3

Les vedettes du golf à Blainville



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE

L'Américain John Daly semblait s'amuser ferme en compagnie de Vijay Singh, originaire des îles Fidji, lors de la première journée du Skins Game Telus, qui était présenté hier sur les allées du club Fontainebleau, à Blainville. Cette compétition par trous met également en vedette le jeune Hank Kuehne ainsi que Phil Mickelson, l'un des joueurs les plus populaires sur le circuit de la PGA. Hier, seul Kuehne — certes le moins connu des quatre golfeurs — a raflé cinq skins, touchant 75 000 \$. Le groupe se retrouve aujourd'hui à 13 h 30 pour disputer le deuxième neuf du parcours, où seront mis à l'enjeu plus de 285 000 \$.

À lire dans le cahier Sports, en pages 2, 3 et 4.

Maka Kotto traité de « nègre »

Plainte portée contre l'attaché de presse libéral

KARIM BENESSAIEH

« Allez voir le nègre que les gens viennent d'élire. »

Cette petite phrase lancée le soir des élections par l'attaché de presse de la députée libérale battue dans Saint-Lambert pourrait lui coûter cher. Une plainte à la Commission des droits de la personne a en effet été déposée hier contre Jean-Paul Carrier, une semaine après qu'il eut rembaré en ces termes les journalistes qui demandaient une entrevue avec sa patronne, Yolande Thibeault.

Le Noir en question, le comédien d'origine camerounaise et candidat du Bloc Maka Kotto, avait causé toute une surprise en l'emportant sur M^{me} Thibeault avec 5370 voix d'avance.

Mis au fait de cette déclaration hier, M. Kotto s'est dit « stupéfait, très déçu ». « Je n'en croyais pas mes oreilles, a déclaré le nouveau député bloquiste de Saint-Lambert, au sud de Montréal, lors d'une entrevue téléphonique. Si, parce qu'un Noir est élu, cela inspire l'insulte, où allons-nous ? Les propos de M. Carrier n'ont pas de place dans le Québec

d'aujourd'hui, un Québec qui va dans le sens de l'ouverture, de l'acceptation de la différence. »

« Le terme de *nègre*, précise M. Kotto, est utilisé pour désigner les esclaves, et je n'en suis pas un. » Il a toutefois tenu à défendre son adversaire libérale, qui a mené une campagne « digne » et avec qui il a eu des rapports courtois. « J'ai le sentiment que M^{me} Thibeault est loin de soutenir ce propos. Je pense qu'elle ne partage pas de tels propos racistes. J'ose croire qu'elle maintiendra une distance par rapport à cette déclaration-là. »

Un peu plus tard dans la journée, la candidate libérale défaite a d'ailleurs dit regretter les propos tenus par son attaché politique. « Les propos de M. Carrier ne reflètent d'aucune façon ma philosophie envers les immigrants et les minorités visibles », a indiqué M^{me} Thibeault dans un communiqué diffusé hier.

M. Carrier a également offert ses excuses à M. Kotto. « Je regrette profondément les paroles prononcées dans le feu de l'action et j'offre mes excuses sincères à M. Kotto et à ceux et celles qui auraient pu être blessés par ces mots malheureux », a déclaré M. Carrier.

À Ottawa, le bureau national du Parti libéral du Canada n'a pas voulu émettre de commentaires.

➤ Voir KOTTO en A4



Optez pour
la chirurgie moderne de la cataracte



LA CLINIQUE DE L'ŒIL
DE MONTRÉAL

Aujourd'hui, la chirurgie réfractive de la cataracte vous permet de viser loin et voir de près, **sans lunettes.**

(514) **288-0088**

1-888-844-8888
www.cdom.com

LE SUROÎT



Quelques opposants au projet du Suroît se sont réunis devant le parlement, hier, alors que le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, et son collègue des Ressources naturelles, Pierre Corbeil, ont annoncé une accélération immédiate du développement de l'énergie éolienne et de l'efficacité énergétique.

La fin du projet?

CHARLES CÔTÉ,
MARIO CLOUTIER
ET HÉLÈNE BARIL

Ainsi, la centrale du Suroît est « souhaitable » mais « pas indispensable ». Mais verra-t-elle le jour ?

Pour Daniel Breton, porte-parole de la Coalition Vert Kyoto, il s'agit en tout cas d'une « victoire d'étape ». « Le Suroît recule encore, dit-il. Personnellement, je crois qu'un gros combat a lieu actuellement au sein du gouvernement. »

« Je pense que c'est la fin du Suroît, dit Steven Guilbeault, de Greenpeace. Hydro-Québec a toujours justifié son projet sur la sécurité énergétique. Mais la centrale ne pourrait entrer en service avant 2009. Entre-temps, les nouvelles centrales hydroélectriques, l'efficacité énergétique et les mégawatts d'éolien supplémentaires seront là. »

M. Guilbeault estime que la Régie de l'énergie et le gouvernement ont adopté les grandes lignes des arguments des groupes écologistes. « Je suis agréablement surpris qu'ils aient déjà approuvé 1000 MW d'éolien et l'augmentation de 70 % des efforts d'efficacité énergétique, dit-il. C'est un bon départ. »

Toutefois, il continue de s'opposer à

la construction de la centrale de cogénération de Bécancour.

Dominique Neuman, qui représentait trois groupes devant la Régie (Stratégies Énergétiques, l'Association québécoise de lutte à la pollution atmosphérique (AQLPA) et le Groupe STOP) pense que « le gouvernement a fait ce qu'il devait faire en reportant devant la commission parlementaire le projet du Suroît ».

« On souhaite que d'ici là, le gouvernement travaille pour que les autres options, comme l'efficacité énergétique et l'éolien, soient au même degré d'avancement que l'option Suroît », dit M^e Neuman. « Une seule déception : l'approbation rapide de Bécancour qui n'était pas nécessaire selon nous », dit-il.

Dans son avis, la Régie affirme que retarder encore la construction de la centrale de Bécancour remettrait en cause tout le processus d'appel d'offres par lequel ce projet était passé.

« Ce n'est pas vrai, dit M^e Neuman. Le processus d'appel d'offres n'est pas remis en cause parce qu'il n'incluait pas l'évaluation environnementale. Et le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a émis un avis encore plus défavorable sur Bécancour que sur le Suroît. »

L'opposition péquiste accuse le gouvernement Charest d'avoir perdu un temps précieux avec le Suroît et de

demeurer trop « frileux » face à la filière éolienne. « Le Québec devrait mettre les gaz à fond dans le potentiel éolien », a déclaré Stéphan Tremblay, le député de Lac-Saint-Jean.

Quant aux trois étudiants qui avaient entrepris samedi devant l'Assemblée nationale une grève de la faim pour s'opposer au Suroît, ils ont mis fin à leur geste hier après-midi. Mathieu Deschênes, Simon Geraghty et Nicolas Vézeau voient dans la décision gouvernementale une « victoire pour la population », mais ils promettent de rester vigilants sur la suite des choses.

Plus que souhaitable

La Coalition pour la sécurité énergétique du Québec était le seul groupe à soutenir les arguments d'Hydro-Québec en faveur du Suroît. Son porte-parole Jacques Marquis, qui est aussi président de l'Association de l'industrie électrique du Québec, s'est déclaré satisfait du travail de réflexion de la Régie.

Toutefois, selon lui, la centrale au gaz de Beauharnois est plus que « souhaitable ». « La centrale du Suroît représente une police d'assurance dont nous ne pouvons nous passer à l'heure actuelle », a-t-il dit.

Au moins, selon lui, la Régie s'est rendu compte que la situation énergétique du Québec est précaire et

qu'il faut faire quelque chose. La Coalition se réjouit aussi du feu vert accordé au projet de centrale au gaz de TransCanada Energy à Bécancour, un projet « plus qu'indispensable », selon M. Marquis.

Un désaveu pour Hydro et Québec

De nombreux groupes ont souligné le constat d'échec que dresse la Régie au sujet de plusieurs aspects de la politique énergétique québécoise, comme l'efficacité énergétique et la gestion des réserves. « On peut lire entre les lignes un désaveu notamment sur l'efficacité énergétique, dit M. Guilbeault. Sur l'éolien, la Régie veut forcer Hydro-Québec à s'asseoir avec les acteurs du milieu. »

Les conclusions que tire la Régie du débat sur la centrale du Suroît plaisent au porte-parole de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Richard Fahey. « Ça rejoint ce qu'on a dit sur le sujet, c'est-à-dire que le Suroît n'est pas nécessaire », a-t-il commenté.

M. Fahey est particulièrement content du fait que la Régie ait reconnu qu'Hydro doit fournir plus d'informations au public. Le niveau d'eau dans les réservoirs, qui est devenu un secret d'État depuis la mise en place de la réglementation actuelle, devrait ainsi faire partie des informations accessibles à tous, s'est-il réjoui.

Les principaux points du rapport de la Régie

CHARLES CÔTÉ

Dans son rapport de 133 pages, la Régie y va d'une foule d'observations et de recommandations. Sur la question principale, elle conclut que la centrale du Suroît n'est « pas indispensable mais souhaitable ». Voici les points saillants qui forment le contexte entourant cette conclusion principale.

> **Hydro-Québec continue de sous-estimer la croissance de la demande en électricité.** La Régie adopte comme référence un scénario qui prévoit une plus forte croissance que le scénario moyen retenu par Hydro-Québec.

> **La fin de l'abondance.** Le gouvernement doit y réfléchir à deux fois avant d'autoriser des grands projets énergivores comme les alumineries, compte tenu du « peu de ressources disponibles au Québec ». Voilà qui met fin à une période de développement industriel au Québec basé sur l'abondance de l'énergie électrique qui aura duré 100 ans.

> **Efficacité : il y a urgence.** Huit ans après l'adoption de la Politique énergétique, le gouvernement québécois n'a toujours pas fixé d'objectifs globaux en matière d'efficacité énergétique. C'est aujourd'hui une « nécessité ». Plus précisément, Québec devrait rendre obligatoires les codes « modèles » du bâtiment, comme l'ont fait d'autres provinces.

> **Hydro est à la merci d'une sécheresse.** Hydro-Québec devra revoir ses critères permettant d'établir sa réserve d'énergie. Le critère actuel, une réserve de 64 Twh sur deux ans, « ne permet pas de faire face à des... situations de faible hydraulicité prolongées ». Bref, avec son critère actuel et les dangers des changements climatiques, Hydro est à la merci d'une sécheresse.

> **Hydro doit dévoiler l'état de ses réserves.** Depuis sept ans, Hydro-Québec tient secret l'état de ses réserves en eau, affirmant qu'en dévoilant cette information, elle affaiblirait sa position concurrentielle. Mais pour la Régie, cet argument ne tient pas. La Régie n'est « pas convaincue du préjudice commercial » allégué par Hydro et recommande que « les critères de fiabilité retenus et l'état des réserves (...) soient soumis à un examen public sur une base régulière ».

> **L'éolien, un secteur très prometteur.** La Régie propose qu'un comité comprenant Hydro-Québec et la firme Helimax soit formé afin de préciser d'ici l'automne la façon dont on pourrait ajouter 2000 à 3000 mégawatts d'énergie éolienne au Québec d'ici 2012, notamment dans d'autres régions que la Gaspésie.

> **Les importations : plus polluantes mais pour moins longtemps.** Techniquement, il serait possible pour le Québec d'importer de l'énergie pour traverser la période au cours de laquelle il sera en déficit. En moyenne, cette électricité produite chez nos voisins du Sud serait plus polluante que celle du Suroît. Mais ce serait une solution temporaire, alors que le Suroît fonctionnerait pendant 25 ans.

> **Il faut fermer Tracy.** La centrale au mazout de Tracy est utilisée à temps plein depuis quelques années. Elle est très polluante, en plus d'émettre plus de gaz à effet de serre (GES) que n'en émettrait le Suroît pour la même quantité d'électricité produite. La Régie propose de limiter son fonctionnement à 300 heures par année, avec la mise en service éventuelle du Suroît.

> **Le Suroît : un modèle environnemental... dans le contexte canadien.** Dans le plan fédéral de lutte aux gaz à effet de serre (GES), une centrale comme celle du Suroît serait bénéfique parce qu'elle émettrait beaucoup moins de GES que le parc des centrales existantes au Canada, dont plusieurs brûlent du charbon. Si bien qu'elle pourrait valoir des crédits à Hydro-Québec dans un éventuel système d'échange de droits d'émission de GES. Mais cela n'empêche pas qu'à elle seule, elle émettrait autant de GES que 500 000 voitures, ce qui ferait augmenter les émissions québécoises de GES de 2,6 %.

Le Suroît en sursis

SUROÎT

suite de la page 1

Le gouvernement Charest a ainsi acquiescé aux principales recommandations de la Régie de l'énergie à qui on avait demandé, en février dernier, son avis en raison de la grogne populaire suscitée par le projet d'une centrale thermique de 836 MW à Beauharnois.

Et si jamais Québec allait tout de même de l'avant avec le Suroît, le ministre Corbeil a reconnu hier que le projet ne pourrait probablement pas voir le jour avant l'année 2009.

Hydro-Québec a encaissé avec stoïcisme ce nouveau délai imposé à son projet de centrale au gaz naturel. Ce report ne signifie nullement la fin du Suroît, a soutenu sa porte-parole, Marie Archambault.

Hydro continuera de convaincre le plus de gens possible de la nécessité de ce projet, a-t-elle dit, et la commission parlementaire annoncée hier par le gouvernement pour l'automne sera une occasion de le faire.

Il est clair toutefois que la centrale de Beauharnois ne pourra pas contribuer à réduire le déficit énergétique du Québec à compter de 2007-2008 comme Hydro l'aurait souhaité, a-t-elle ajouté.

Hydro-Québec ne craint pas que General Electric, qui avait proposé d'investir elle-même les 550 millions pour construire le Suroît, s'en aille

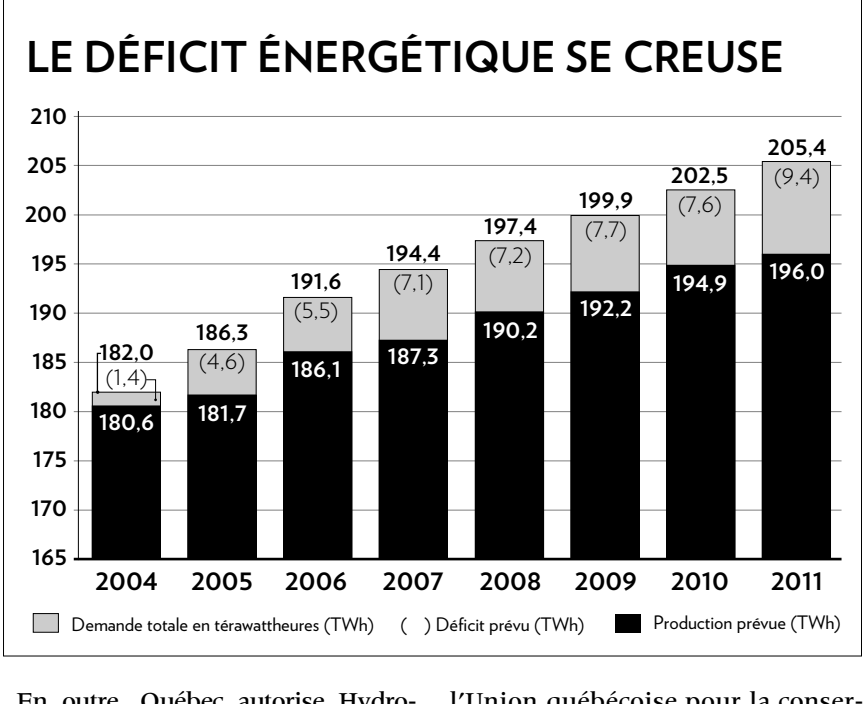
implanter son projet ailleurs. « Tant qu'on montre qu'on est intéressés, GE est là », a-t-elle dit.

La porte-parole d'Hydro a par ailleurs souligné que dans son avis, la Régie de l'énergie reconnaît plusieurs avantages au projet Suroît, dont celui de redonner une marge de manoeuvre dont tous les Québécois bénéficieraient.

Le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, estime de son côté que le Québec se tourne « résolument vers le développement durable ». Selon lui, la Régie de l'énergie a tout de même hissé des « drapeaux rouges » au sujet des « périls bien réels » qui guettent les approvisionnements en électricité des Québécois.

Le gouvernement a donc demandé à Hydro-Québec d'acquiescer 1000 MW supplémentaires d'énergie éolienne. Également, les projets hydroélectriques seront accélérés dans la mesure du possible. Québec fixe aussi à la société d'État un objectif de 2,4 Twh quant à l'efficacité énergétique d'ici 2010.

Par contre, Québec a tout de même donné hier le feu vert au projet de centrale de cogénération de TransCanada Energy à Bécancour, tel que le recommandait aussi la Régie de l'énergie. Le projet de 507 MW représente une « solution efficace » qui permettra de combler des « besoins à court terme », pense le ministre Corbeil.



En outre, Québec autorise Hydro-Québec à procéder à un nouvel appel d'offres de 800 MW d'énergie produite par cogénération, c'est-à-dire le remplacement de chaudières industrielles par des centrales qui produisent à la fois électricité et vapeur.

Les groupes environnementaux ont d'ailleurs salué le nouveau report du Suroît, mais s'inquiètent de voir le dossier de la cogénération, qui mise également sur le gaz naturel, continuer de progresser. « C'est presque l'équivalent de dire oui au Suroît, mais de façon déguisée », dit Richard Gendron, de

l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN). Le virage au gaz se poursuit. »

Mais pour le maire de Beauharnois, Daniel Charlebois, qui s'est opposé au projet, le gouvernement a pris un virage différent, en faveur des énergies « vertes ». « Le discours que j'ai entendu cette après-midi, on ne l'entendait pas du tout il y a un an, dit-il. Je crois que le Québec vient de prendre un virage intéressant en faveur de l'énergie éolienne et de l'efficacité énergétique, même si on construit une centrale thermique à Bécancour. »

EN SURSIS



PHOTO RICH PEDRONCELLI, ASSOCIATED PRESS ©

Selon les régisseurs qui ont signé l'avis soumis au gouvernement du Québec, les avantages de la centrale au gaz naturel du Suroît surpassent ses désavantages pour les Québécois. Ci-dessus, on voit une centrale du même type que celle projetée par Hydro-Québec en construction près de la ville de Yuba, en Californie.

La réglementation actuelle est un échec, estime la Régie

HÉLÈNE BARIL

La réglementation qui a scindé Hydro-Québec en trois entités et qui a créé la Régie de l'énergie est un échec. C'est la conclusion surprenante que tire la Régie de sa brève expérience d'organisme chargé de faire appliquer cette réglementation. « La Régie constate que le marché voulu par le législateur ne s'est pas matérialisé, ni qu'il se matérialisera dans les conditions actuelles », soutiennent les régisseurs en conclusion de leur avis sur le Suroît. L'approvisionnement en électricité des Québécois repose sur l'hypothèse d'un marché de libre concurrence qui n'existe pas, estiment-ils. Selon eux, Hydro-Québec, qui jouit du monopole de la production hydroélectrique, empêche l'accès concurrentiel et non discriminatoire des autres formes d'énergie. Par exemple, les producteurs d'énergie éolienne sont obligés de compter sur les services d'Hydro-Québec, qui est aussi leur concurrent, pour que l'énergie qu'ils produisent soit intégrée harmonieusement au réseau québécois. « La détermination d'un juste prix pour ce service par un fournisseur unique ne peut résulter des seules règles de marché », constate la Régie.

En outre, le nouveau rôle d'Hydro-Québec et sa division en trois entités distinctes suscitent une opposition quasi unanime. « La position du producteur dans le nouveau contexte réglementaire et de marché à l'échelle nord-américaine reste incomprise », notent les régisseurs, qui soulignent qu'en conséquence, « Hydro-Québec vit, aux yeux de la population, une crise de confiance ». L'organisme prévoit que si rien ne change, les déchirements sociaux qui se sont exprimés dans le débat sur le Suroît se répéteront. « Les Québécois doivent, dans le futur, s'attendre à accueillir d'autres centrales semblables à celles du Suroît, et le Québec doit s'attendre à de nombreuses autres expressions de l'insatisfaction populaire. »

La Régie ne prétend pas apporter elle-même une solution à ce constat d'échec, mais elle suggère au gouvernement de profiter de la commission parlementaire qu'il veut tenir cet automne pour débattre publiquement du choix des filières énergétiques qui s'offrent aux Québécois.

Pas indispensable, mais souhaitable

HÉLÈNE BARIL

Le Québec peut se passer de la centrale au gaz naturel du Suroît, mais il est néanmoins « souhaitable » qu'elle soit construite, estime la Régie de l'énergie, et ce, même si une partie de sa production sera vraisemblablement vendue aux États-Unis.

« S'il y a des opportunités d'affaires (dans les exportations), on considère que c'est pas péché », a expliqué hier en conférence de presse Normand Bergeron, un des trois régisseurs qui ont signé l'avis soumis au gouvernement du Québec. Les régisseurs estiment en effet que les avantages de la centrale surpassent ses désavantages pour les Québécois. Le projet « fournit une marge de manoeuvre qui est dans l'intérêt du public, alors que ses impacts environnementaux peuvent être grandement atténués », concluent-ils.

Ainsi, la Régie estime que la centrale de 836 mégawatts donnerait à Hydro une marge de manoeuvre

précieuse, même si elle n'est pas prête avant l'hiver 2007-2008, au plus tôt. Sa production serait une « assurance pour se prémunir des incertitudes », a précisé Normand Bergeron.

Ces incertitudes sont les retards possibles dans la construction des nouvelles centrales de production, l'éventualité que la centrale nucléaire de Gentilly qui produit 550 mégawatts soit mise au rancart en 2010 et les risques de faible hydraulicité, qui limiterait la capacité de production d'Hydro-Québec.

« Il faut prendre les moyens pour que la situation actuelle ne se reproduise plus », dit la Régie, qui estime que la centrale thermique est « un choix sécurisant » pour un producteur qui dépend de centrales hydroélectriques. « Cette filière (le gaz naturel) est mature et offre une diversification intéressante de son parc de production. »

En outre, la Régie estime que les exportations d'électricité sont si rentables pour Hydro-Québec et le Québec, qu'il serait fou de s'en priver. « La production excédentaire

québécoise provenant du Suroît contribuerait à cette marge de manoeuvre qui permet au producteur de profiter d'occasions d'affaires. La Régie juge significative la contribution de ces transactions sur les marchés limitrophes à la rentabilité d'Hydro-Québec et conclut que le

La Régie estime que les exportations d'électricité sont si rentables pour Hydro et le Québec qu'il serait fou de s'en priver.

Québec ne peut négliger ces occasions d'affaires.

Des désavantages

Dans son avis, la Régie reconnaît que la centrale du Suroît augmenterait les émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, les émissions de GES seraient encore plus importantes si Hydro-Québec importe davantage des États-Unis pour satis-

faire les besoins du Québec, estiment les régisseurs.

Pour compenser les émissions du Suroît, la Régie suggère de restreindre l'utilisation de la centrale au mazout de Tracy, beaucoup plus polluante, à 300 heures par année. Conçue pour répondre aux besoins supplémentaires des périodes de grands froids hivernaux, quelques heures par année, la centrale de Tracy a tourné de plus en plus longtemps au cours des dernières années. En 2003, elle a fonctionné pendant 11 mois sur 12.

Pour la Régie, l'atteinte des objectifs de Kyoto ne peut pas être invoquée pour justifier le rejet du Suroît. Ce qui compte, à ses yeux, c'est la sécurité des approvisionnements des Québécois en électricité et l'intérêt public.

L'avis de la Régie de l'énergie compte un total de 16 recommandations, dont l'augmentation des efforts en matière d'efficacité énergétique et un recours accru à l'énergie éolienne.

Le gouvernement donne son aval à la centrale au gaz de Bécancour

HÉLÈNE BARIL

N'ayant pas encore pris de décision sur le Suroît, le gouvernement du Québec a autorisé sans attendre la construction de la centrale au gaz naturel de TransCanada Energy à Bécancour, comme le recommandait la Régie de l'énergie dans son avis rendu public hier.

« Cette centrale, dont la pertinence énergétique et économique a clairement été démontrée plus d'une fois, aura des retombées économiques considérables pour ces deux régions », a dit la ministre responsable de la région, Monique Gagnon-Tremblay, en faisant part de la décision du gouvernement. Même si sa « pertinence énergéti-

que et économique » était claire, le projet de TransCanada Energy était bloqué depuis que le gouvernement avait demandé l'avis de la Régie de l'énergie sur la centrale au gaz naturel piloté par Hydro-Québec à Beauharnois.

La construction de la centrale de cogénération de 500 mégawatts, qui devait commencer ce mois-ci, restait donc suspendue dans l'attente de l'autorisation gouvernementale et son promoteur, TransCanada Energy, faisait face à des pénalités d'au moins 90 000 \$ par jour de retard sur les livraisons d'électricité à Hydro-Québec, dont les premières sont prévues pour septembre 2006.

Dans son avis rendu public hier,

la Régie recommande clairement au gouvernement d'accorder son autorisation au projet de centrale de TransCanada Energy à Bécancour. La nécessité du projet, qui a fait l'objet d'un appel d'offres, a déjà été prouvée, a fait valoir la Régie et son rejet ferait fuir les fournisseurs potentiels lors des prochains appels d'offres.

La centrale de Bécancour aura en outre des effets positifs sur l'environnement, puisque la vapeur qu'elle produira sera utilisée par deux entreprises voisines Norsk Hydro et PCI Chimie Canada, en remplacement du mazout.

La région s'était mobilisée pour appuyer le projet menacé par l'opposition générale à la centrale du Suroît.

Le gouvernement de Jean Charest a aussi donné suite à une autre recommandation de la Régie de l'énergie, qui lui a conseillé d'aller de l'avant le plus tôt possible avec l'appel d'offres pour la fourniture de 800 mégawatts de cogénération à Hydro-Québec. Cet appel d'offres était lui aussi suspendu dans l'attente de l'avis demandé à Régie.

Hier, le ministre des Ressources naturelles, Pierre Corbeil, a autorisé Hydro-Québec à lancer cet appel d'offres en cogénération et à en préparer un autre pour accroître ses approvisionnements en énergie éolienne de 1000 mégawatts supplémentaires, pour un total de 2000 mégawatts.

SUITES DE LA UNE



PHOTO IVANOÏ DEMERS, LA PRESSE © Hazel Noble, qui réside à Saint-Lambert depuis deux ans, trouve « grossière et arrogante » la déclaration d'un attaché de presse libéral qui a traité le député bloquiste Maka Kotto de « nègre ».

Maka Kotto traité de « nègre »

KOTTO suite de la page 1

La phrase controversée a été prononcée par Jean-Paul Carrier devant une journaliste, un photographe et un cameraman dans le local électoral des libéraux, le soir de la défaite. Elle a été rapportée dans le numéro de vendredi dernier du *Courrier du Sud*. De vive voix, Marie-Claude Fillion, journaliste à l'hebdomadaire *longueuillois*, a précisé hier que M. Carrier l'avait répétée « plusieurs fois » lundi soir.

Excuses exigées de Paul Martin

À la Ligue des Noirs du Québec, par contre, on a résumé la déclaration litigieuse en un mot : « dégueulasse ». Mis au courant de l'affaire par *La Presse*, le président de l'organisme, Dan Philips, a rapidement réagi et a annoncé deux heures plus tard le dépôt d'une plainte devant la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Il a demandé du même souffle au Parti libéral, et en particulier à Paul Martin, « de faire une déclaration

publique sur ces propos et de sanctionner cet attaché ».

« C'est effrayant, a déclaré M. Philips. Ce n'est pas seulement du mépris pour Maka Kotto, mais aussi pour les gens qui l'ont appuyé. Autrement dit, dans la pensée de cet attaché, M^{me} Thibeault doit passer en tant que blanche, mais il ne faut pas laisser ce nègre passer. C'est vraiment dégueulasse. Ça permet de voir la façon de penser de certaines gens, même dans notre siècle, en 2004. »

Avec 2785 Noirs sur une population de 93 000 habitants, selon le recensement de 2001, la circonscription de Saint-Lambert est légèrement au-dessus de la moyenne québécoise — 3 % au lieu de 2,1 %. Croisée dans la rue, Hazel Noble, une femme noire installée à Saint-Lambert depuis deux ans, a quant à elle qualifié de « grossière » la déclaration de l'attaché de presse. « C'est très négatif, arrogant. Nous avons tellement de communautés différentes, c'est ça qui fait le Canada. »

Avec la collaboration de la Presse Canadienne

Le procès Milosevic est malade

MILOSEVIC suite de la page 1

Il a ajouté que la détérioration était telle que la cour ne pouvait faire autrement que de « considérer sa capacité même à subir un procès ».

L'accusé lui-même a carrément accusé le tribunal, dont il conteste la légitimité, d'être à l'origine de ses maux, soulignant qu'il s'était vu refuser un délai additionnel d'un mois pour préparer sa défense.

Le substitut du procureur Geoffrey Nice, insistant sur le fait que le procès « devait aller de l'avant », a demandé au tribunal d'assigner à M. Milosevic un avocat en bonne et due forme. L'accusé, lui-même ancien avocat, refuse depuis le début du procès en février 2002 d'être représentée formellement devant le tribunal, qui doit normalement statuer aujourd'hui sur le sujet.

L'imposition d'un avocat serait potentiellement embarrassante puisque l'ex-dirigeant yougoslave pourrait refuser de discuter avec son représentant juridique, limitant du même coup la portée de sa défense et l'intérêt du processus judiciaire.

M. Milosevic, qui fait face à 66 graves accusations liées aux conflits qui ont marqué la désintégration de la Yougoslavie dans les années 90, a annoncé qu'il souhaitait interroger plus de 1630 témoins en 150 jours pour sa défense, dont plusieurs ex-dirigeants occidentaux incluant l'ex-président américain Bill Clinton ainsi que le premier ministre britannique Tony Blair.

Judith Armatta, qui suit le procès pour la Coalition for International Justice (CIJ), organisme international voué à la promotion du droit international, a indiqué hier qu'elle ne croyait pas à la possibilité que le tribunal suspende le procès.

« On est encore loin de ça », a déclaré M^{me} Armatta, jointe en soirée à La Haye par *La Presse*. Il est plus probable, dit-elle, que les magistrats choisiront d'espaçer les procédures, encore une fois, pour « s'ajuster » aux troubles de santé de l'accusé.

À titre hypothétique, elle souligne que l'interruption définitive du processus contre M. Milosevic ne serait pas dramatique au regard du droit international puisque la tenue du procès, qui s'est

amorcé en février 2002, a permis d'établir clairement que les chefs d'État peuvent être appelés à « répondre de leurs actes » devant les tribunaux.

Le caractère laborieux du procès, marqué par des interruptions répétées et de multiples envolées de l'accusé, qui se sert de la cour comme vitrine pour ses convictions politiques, ne doivent pas faire oublier l'importance de ce précédent, souligne M^{me} Armatta.

La lenteur des procédures témoigne par ailleurs de la rigueur du processus et ne doit pas être vue strictement comme un signe d'inefficacité, souligne la spécialiste, qui presse l'Irak de s'inspirer des réussites et des erreurs commises par le TPIY pour juger Saddam Hussein.

Les dirigeants irakiens doivent prendre garde, prévient-elle, de ne pas faire du procès de l'ex-dictateur « un spectacle » qui ne lui permettrait pas de bénéficier d'une défense pleine et entière.

« Les procédures judiciaires s'emmêlent souvent et sont plus longues que ce que les gens voudraient, particulièrement si ces gens veulent que l'accusé se retrouve au peloton d'exécution », prévient-elle.

Les 10 jours incontournables de magasinage d'été!

* Notre porte-parole, Joe Bocan

Sacs en folie!

9-18 juillet

Quai Jacques-Cartier Vieux-Port de Montréal

150 artistes et artisans

Expo-vente des métiers d'art

Dans un village de tentes et de chapiteaux blancs immaculés sur la berge du fleuve, achetez des cadeaux **uniques faits main** et rencontrez les artistes et les artisans fascinants qui les réalisent. Le cadeau idéal pour toute occasion : **Bijoux • Céramiques • Déco maison Verrerie • Vêtements Sculpture et arts visuels • Objets en bois • Produits gastronomiques**

quand Tous les jours de 11h à 21h, sauf le dimanche 18 juillet, de 11h à 18h.

entrée Adultes 5 \$, Enfants 0-12 ans GRATIS. Accès illimité GRATUIT après la première visite. **métro / stationnement** Métros Place-d'Armes et Champ-de-Mars. Stationnement payant disponible au Vieux-Port.

www.leportdesarts.com

LA PRESSE

PUMA

CITE 107.3 FM

92 LITE ROCK 92.5 FM

LE VIEUX-PORT DE MONTRÉAL



Voici le nouveau compte-chèques MaxiOpérations^{MC} CIBC

Vivez sans limite

- Opérations illimitées – retrait en espèces, paiement de factures, tirage de chèques, achat par carte de débit
- Accès illimité aux guichets automatiques bancaires et aux centres bancaires CIBC, au moyen des Services bancaires téléphoniques et de CIBC en direct, ou par Paiement direct *Interac*^{MD}
- Frais mensuels fixes sans solde minimum requis et **sans surprise**

De plus, avec le service Transfert Express CIBC^{MC}, vous pouvez aisément transférer vos paiements préautorisés à la Banque CIBC.

Passez à tout centre bancaire, visitez cibc.com/francais, ou appelez au 1 800 465-CIBC (2422) dès aujourd'hui.



Pour ce qui compte dans votre vie

Shriners: Montréal à nouveau dans la course

L'hôpital restera ouvert au moins un an en attendant la décision finale de l'organisme philanthropique



PHOTO RÉMI LEMÉE, LA PRESSE

L'hôpital montréalais des Shriners se spécialise dans les soins orthopédiques et les maladies osseuses. Cet établissement privé offre des soins gratuits à 11 000 enfants par année. Il est financé à 25 % par le gouvernement du Québec ; le reste provient des Shriners.

RAPHAËLLE DEROME

L'avenir de l'hôpital des Shriners de Montréal se précisera aujourd'hui. Les membres de l'organisation philanthropique, réunis en congrès annuel à Denver, doivent voter cet après-midi sur une résolution prévoyant garder l'établissement ouvert jusqu'en 2005, pendant qu'on étudie un éventuel déménagement en Ontario.

Si la résolution est adoptée, Montréal aura un an pour convaincre les Shriners de construire leur nouvel hôpital dans la métropole plutôt que de partir pour Ottawa ou London.

Si les Shriners votent contre la proposition, les autres villes seront définitivement écartées. L'hôpital restera à Montréal et sera relogé dans de nouveaux locaux jouxtant le nouveau superhôpital anglophone.

« Montréal est de retour dans la course », s'est réjoui hier Arthur Porter, directeur général du Centre universitaire de santé de McGill (CUSM), auquel est affilié l'hôpital en sursis.

M. Porter était à Denver la semaine dernière, en compagnie notamment du ministre de la

Santé, Philippe Couillard, et du maire de Montréal, Gérald Tremblay, qui ont tenté de convaincre les Shriners de garder l'hôpital à Montréal.

Sans avoir la garantie que l'hôpital restera à Montréal à long terme, la délégation peut se targuer d'avoir évité sa fermeture immédiate et d'avoir gardé la ville parmi les candidates.

Selon Cathy Rouleau, attachée de presse du ministre Couillard, il s'agit d'une « victoire importante, parce que dans sa première version, la résolution faisait une croix sur l'hôpital montréalais. »

Depuis cinq ans, les Shriners réclament un nouvel hôpital pour remplacer leur immeuble devenu trop exigu, mais le projet a été retardé plusieurs fois, conduisant les Shriners à chercher d'autres villes pour accueillir le projet.

Les Shriners ont fondé 22 hôpitaux pour enfants en Amérique du Nord. Celui de Montréal, le seul établi au Canada, se spécialise dans les soins orthopédiques et les maladies osseuses. Cet hôpital privé offre des soins gratuits à 11 000 enfants par année. Il est financé à 25 % par le gouvernement du Québec ; le reste provient des Shriners.

Les enfants risquant d'être violents peuvent être identifiés dès la grossesse

NICOLAS BÉRUBÉ

Les enfants qui risquent d'avoir des comportements violents à l'âge adulte peuvent être identifiés dès la grossesse. C'est que ce révèle une vaste étude dirigée par un chercheur de l'Université de Montréal, publiée aujourd'hui dans la prestigieuse revue médicale *Pediatrics*.

Selon les travaux de l'équipe du Dr Richard Tremblay, les enfants dont la mère est jeune, fume, et possède un revenu peu élevé courent 15 fois plus de risques que les autres enfants de développer des comportements violents.

C'est après avoir suivi 572 nouveau-nés pendant quatre ans que l'équipe du Dr Tremblay s'est aperçue que les comportements violents se développaient dès les premières années de la vie. Jusqu'à présent, plusieurs chercheurs croyaient que ces comportements survenaient à l'âge d'entrer à l'école primaire ou secondaire.

Des résultats « étonnants »

Pour le Dr Richard Tremblay, ces résultats sont « étonnants ». « Un risque 15 fois plus élevé, c'est très important, dit-il. On avait déjà fait des études avec des adolescents qui présentaient des comportements violents. Mais de prédire dès la grossesse qu'un enfant aura une trajectoire élevée de violence, c'est tout à fait nouveau. »

Selon lui, tous les enfants qui dé-

velopperont des comportements violents ne sont pas identifiables à la naissance. « Mais on est capable d'en identifier certains. Et surtout, on est capable de faire de la prévention afin d'éviter que l'enfant ne prenne le chemin de la violence. »

D'après l'étude, les enfants à risques sont ceux dont la mère présente une série de caractéristiques socioéconomiques précises, comme le fait de ne pas avoir terminé ses études secondaires, de fumer pendant la grossesse, d'avoir un statut financier précaire et d'être jeune au moment d'avoir un premier enfant.

Ces résultats sont encourageants en ce sens qu'ils permettent d'identifier facilement le contexte dans lequel les enfants peuvent développer des comportements violents, estime le chercheur. « Ce sont des indicateurs qui sont simples à identifier. Les médecins qui voient la mère pendant la grossesse peuvent facilement discerner ces caractéristiques. Ainsi, on peut reconnaître le problème à la base. »

M. Tremblay croit que ses recherches pourront permettre à l'État de faire des économies en investissant mieux l'argent dépensé pour la lutte contre le crime. « Les adolescents qui ont une trajectoire violente et qui sont placés en institution nous coûtent environ 100 000 \$ par année, dit-il. C'est de l'argent qui aurait avantage à être investi pour aider la mère durant la grossesse. »

Problème d'eau potable à Dorval

NICOLAS BÉRUBÉ

Les citoyens de Dorval ne doivent pas boire l'eau du robinet — même après l'avoir fait bouillir. C'est ce qu'ont annoncé hier les autorités de l'arrondissement, qui craignent que l'eau ne soit contaminée à cause d'un bris de canalisation survenu dans la nuit de dimanche à lundi.

Depuis hier, des milliers de litres d'eau ont donc été distribués dans trois points de chute situés dans l'arrondissement. La distribution d'eau continuera pour la journée d'aujourd'hui. Les citoyens ont droit à deux litres d'eau par personne par jour, mais l'arrondissement a annoncé que ce rationnement ne sera pas appliqué à la lettre, puisque l'eau est distribuée dans des bouteilles de quatre litres.

« Les gens ne doivent pas boire l'eau du robinet, ni l'utiliser pour cuisiner leurs repas, a expliqué Denise Cormier, de la division des travaux publics de Dorval. Cependant, l'eau peut être utilisée sans danger pour prendre une

douche ou faire le lavage. »

Dans la nuit de dimanche à hier, le stationnement du centre commercial Dorval a été complètement inondé à la suite du bris d'une conduite d'eau. L'arrondissement fait présentement des tests pour savoir si l'eau présente des problèmes de contamination. Les résultats devraient être connus plus tard aujourd'hui.

Sébastien Gauthier, agent d'information à Dorval, affirme que c'est par mesure de précaution que l'arrondissement demande aux citoyens d'éviter de consommer l'eau.

« Il y a eu une fuite importante, et l'eau de l'aqueduc a pu se mélanger avec le sol, dit-il. Il y a donc une possibilité de contamination et nous ne voulons prendre aucun risque avec ça. »

D'ici à ce que la situation revienne à la normale, les citoyens de Dorval peuvent se procurer de l'eau au parc Ballantyne, au centre communautaire Sarto-Desnoyers, ainsi qu'au centre aquatique et communautaire Surrey. L'eau y est distribuée de 7 h à 23 h.

SOLDES
A C T U E L S

Pour le nouvel appartement, la maison, le chalet, des accents mode maison très relevés à petits prix!

La Lingère

ENSEMBLE HOUSSE
RAYURES PAQUEBOT

69⁹⁵

jumeau 1 taie

Des vagues de couleurs vivifiantes inondent la chambre d'été avec cette housse au design australien que vous retrouverez en exclusivité au Canada seulement à La Lingère. Pur coton de qualité 200 fils au pouce. Ensembles comprenant 2 taies : double 89.95, grand 99.95, très grand 119.95

OREILLER POLYESTER
«HARMONIE»

7⁹⁹

trois formats

Notre meilleur rapport qualité-prix pour un oreiller en bourre polyester lisse au pouvoir gonflant accru, lavable, anallergique et inodore. Enveloppe en percale blanc pur, ultradurable. Tous les formats au même prix : standard 18 onces, grand 20 onces, très grand 24 onces.

GRANDE SERVIETTE
PLAGE DE SOLEIL

9⁹⁹

40X70 pouces

Un rapport qualité-prix Simons vraiment imbattable pour une belle grande serviette en ratine bouclée, tissée de façon à sécher le plus rapidement possible. 2 motifs géométriques remplis de couleurs et 2 rayures transat en bleu ou jaune sur fond blanc au choix.

NAPPE JACQUARD
EN GRAPPE

14⁹⁹

55x75 pouces

Table d'été élégante et entretien sans souci avec notre nappe en belle toile jacquard 65% polyester et 35% coton. Couleur de jaune paille qui se marie à tous les décors. Formats généreux de 65x90 / 19.99, 65x112 / 24.95, 65x130 29.95, rond 90 pouces 29.95, 65 pouces 14.99, 55x55 / 12.99, serviette 2.99

9323787A

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, LAVAL CARREFOUR LAVAL, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

ACTUALITÉS

Des enfants maltraités contestent la peine imposée à leurs parents

COLIN PERKEL
PRESSE CANADIENNE

OSHAWA — Deux frères qui ont été régulièrement mis en cage et enchaînés chez eux sur une période de 13 ans ont réagi avec amertume, hier, en apprenant que leurs parents adoptifs étaient condamnés à neuf mois de prison. En prononçant la peine, le juge a affirmé que le traitement infligé aux deux garçons était affreux, mais paraît de bonnes intentions.

Les deux victimes, qui ont été adoptées en bas âge et élevées à Blackstock, près d'Oshawa, en Ontario, ont affirmé que leurs parents méritaient des peines plus sévères et ont déploré que le juge ait semblé les blâmer en partie pour leurs

épreuves. « Je ne pense pas que justice ait été rendue, a commenté un des garçons, âgé de 17 ans, debout à côté de son frère de 18 ans. Je crois qu'ils devraient être condamnés à une plus longue peine. »

Même des proches du couple accusé ont qualifié la peine de trop clément.

Les deux adolescents ont été libérés du domicile familial il y a trois ans. La police et des travailleurs de l'aide sociale les avaient trouvés grâce à une information fournie par un proche.

Même s'ils fréquentaient l'école, les deux enfants subissaient d'horribles traitements de la part du couple, qu'ils pensaient être leurs parents. Quand les enquêteurs ont visité la maison de ferme délabrée, ils ont

trouvé un des garçons enfermé dans une cage de fortune fixée au mur et cadenassée.

Les deux enfants étaient souvent attachés à leur lit, parfois menottés. Ils devaient porter des couches parce qu'ils n'avaient pas accès à la salle aux toilettes et étaient souvent battus à l'aide d'instruments d'usage domestique.

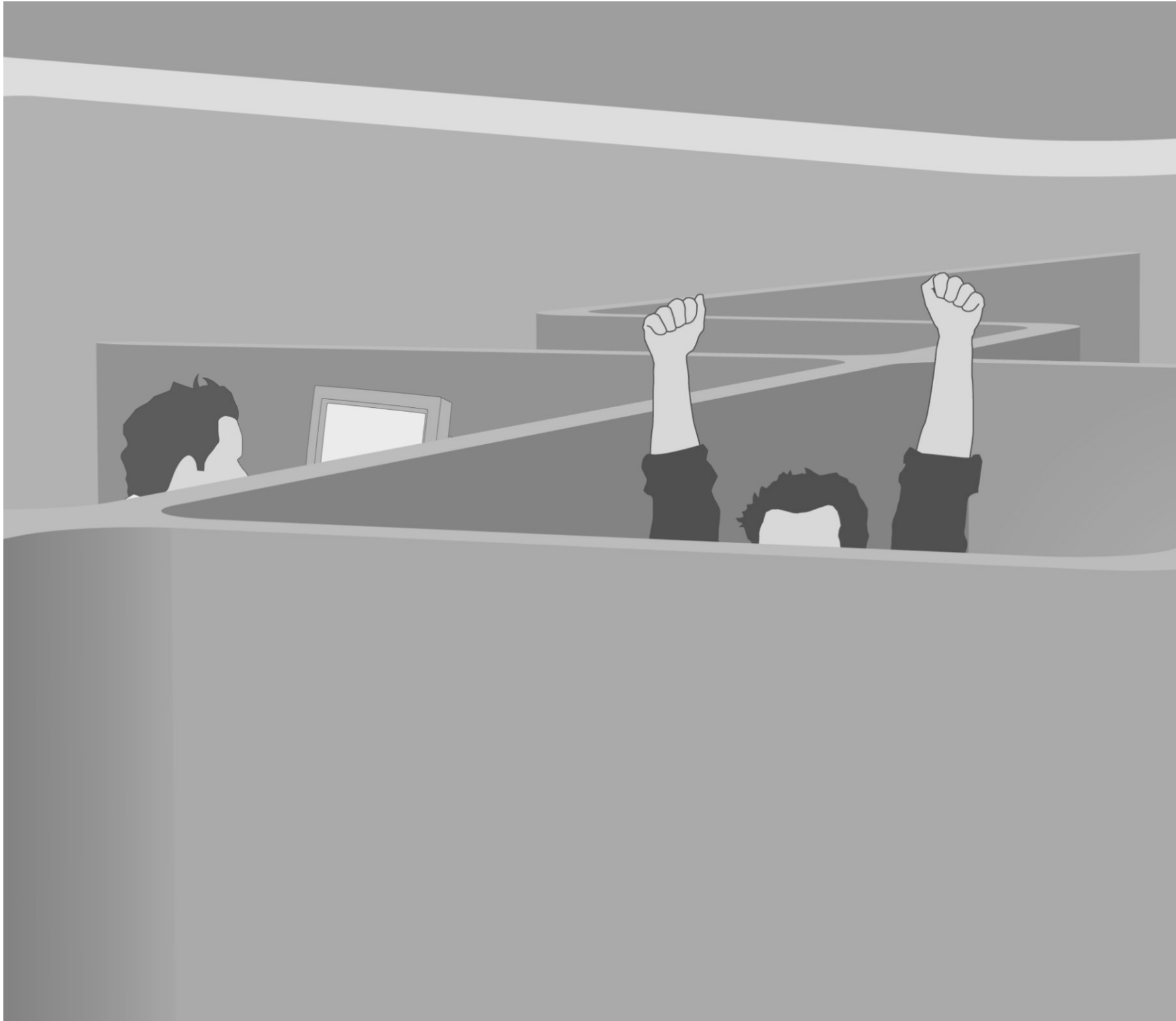
Ils vivaient dans une telle peur qu'ils mangeaient leurs propres excréments pour ne pas laisser de traces d'« accidents » et, privés d'eau, n'avaient d'autre recours que de boire leur propre urine, selon des témoignages entendus en cour.

Plus tôt, le tribunal avait appris que le couple s'était rendu en Saskatchewan à la fin des années 80 pour

adopter les enfants de la soeur de la femme qui se mourait de toxicomanie et ne pouvait s'en occuper.

Le couple, qu'on ne peut nommer pour protéger l'identité des enfants, a plaidé coupable en janvier aux accusations d'agression armée, de séquestration et de défaut d'assurer le nécessaire.

Le juge Donald Halikowski, de la Cour de l'Ontario, a critiqué les méthodes disciplinaires employées par le couple, tout en jugeant que son comportement paraît d'une bonne intention et que rien n'indiquait qu'il y ait eu sadisme. Les deux garçons étaient « difficiles à élever », a dit le magistrat, mais le traitement qui leur a été infligé était « au-delà de toute compréhension ».



L'administration publique gagne en temps réel !

PeopleSoft : la seule solution informatique qui vous permette de gérer votre administration en ligne et en temps réel.

Transformer et moderniser les diverses démarches administratives effectuées aux paliers fédéral, provincial et municipal. Réinventer les services offerts aux citoyens. Rationaliser les systèmes et réduire considérablement les coûts. Voilà ce que vous pouvez accomplir avec la solution PeopleSoft, dès maintenant ! Pour en savoir plus, consultez le site www.peoplesoft.ca ou composez le 1 800 477 5738.

PeopleSoft®

Copyright © 2004 PeopleSoft, Inc. PeopleSoft est une marque déposée de PeopleSoft, Inc.

EN BREF

Négligence à Laval

Un garçon de 9 ans a été grièvement brûlé hier quand un résident a décidé de mettre feu à une petite quantité d'essence dont il voulait se débarrasser. L'accident est survenu peu avant 13 h, rue des Cygnes, dans le quartier Sainte-Rose, à Laval. Le résident en question vidait son cabanon et il a trouvé un petit bidon d'essence dont il voulait se départir. Accompagné de son fils de 9 ans et d'un ami de ce-lui-ci, également âgé de 9 ans, l'homme a déversé l'essence, pour ensuite la brûler. C'est en tentant de rajouter de l'essence dans les flammes qu'une explosion s'est produite, blessant grièvement l'enfant sur 55 % du corps. La police de Laval a précisé hier que des accusations de négligence pourraient être portées.

Accident de vélomoteur

Un adolescent de 14 a perdu la vie hier matin dans un accident de vélomoteur, survenu dans l'arrondissement de Saint-Hubert, à Longueuil. Selon la police, le jeune a percuté un lampadaire, en face du 1770, boulevard Gaétan-Boucher. Le décès du motocycliste, qui portait un casque protecteur au moment de l'impact, a été constaté à l'hôpital. L'inexpérience du conducteur pourrait être un facteur de l'accident. La police a ouvert une enquête pour tenter de faire la lumière sur les circonstances du drame.

Panne d'électricité

Pour une raison encore inconnue, quelque 260 000 abonnés d'Hydro-Québec ont été privés d'électricité en fin de journée hier. Les porte-parole de la société d'État ont expliqué qu'à la suite d'un problème de mise à la terre du poste de la centrale LG-2, à la Baie-James, environ 260 000 clients d'un peu partout au Québec ont été privés d'électricité. La totalité des clients ont retrouvé le service dans le milieu de la soirée. Dans l'île de Montréal, quelque 125 000 abonnés ont été privés de courant. Hydro-Québec a ouvert une enquête pour tenter de déterminer la cause exacte du problème.

Nicolas Bérubé

Refusé parce que son chien « parle » français

L'Université du Nouveau-Brunswick refuse d'admettre un étudiant aveugle dans son programme d'immersion en anglais parce que le chien guide de ce dernier obéit à des commandes uniquement dans la langue de Molière. Yvan Tessier, un aveugle, s'est inscrit au programme d'immersion en anglais en février. La principale caractéristique de ce programme est que les étudiants parlent en anglais seulement et ce, pendant toute la durée de leur séjour. Le 31 mars, M. Tessier reçoit une lettre dans laquelle on lui apprend qu'il est accepté et qu'il est également le lauréat d'une bourse accordée par le gouvernement fédéral (du programme de bourse d'été de langue). Il envoie sa demande d'admission. Deux semaines plus tard, il reçoit, sans l'avoir demandé, un formulaire semblable de l'Université de Dalhousie. Debbie Pepin (la coordonnatrice du programme d'anglais) a affirmé à M. Tessier que l'Université de Dalhousie était équipée pour le recevoir. Or, M. Tessier argue que l'UNB n'a pas besoin de détenir de l'équipement spécial pour le recevoir. Après avoir tenté en vain d'envoyer M. Tessier à l'Université de Dalhousie, et constatant la détermination de ce dernier à suivre son cours d'immersion en anglais à Fredericton, Debbie Pepin change de stratégie. Cette fois-ci, il semble que le problème est le chien guide de M. Tessier, un chien guide qui n'est pas bilingue... Selon Brian Monast, directeur des communications de la Fondation Mira, les dirigeants du programme d'immersion en anglais de l'UNB font preuve de discrimination à l'endroit de M. Tessier.

Presse Canadienne

LOTO QUÉBEC		Résultats	
Tirage du 2004-07-05		Tirage du 2004-07-05	
06	07 09 12 20 23 24 25 29 30	06	07 09 12 20 23 24 25 29 30
35 38 41 42 45 48 52 53 61 70		35 38 41 42 45 48 52 53 61 70	
Tirage du 2004-07-05		Tirage du 2004-07-05	
132	6272	NUMÉRO	994457
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de départé entre cette liste et la liste officielle de L.Q., cette dernière a priorité.			
Route de Fortune, Chez vous! Diffusée à TQS, du lundi au mercredi à 18 h 25 et le jeudi à 19 h 30.			



MONTOIT LE SAMEDI

CE SAMEDI DANS LA PRESSE

Les bungalows CHÂTEAUX

Le comité du prolongement du métro de Laval prend forme

NICOLAS BÉRUBÉ

Le ministre des Transports, Yvon Marcoux, a nommé hier l'ex-président d'Hydro-Québec Claude Boivin à la tête du comité d'experts chargé d'analyser la gestion des travaux de construction de la station de métro de Laval.

Début juin, le ministre Marcoux s'était engagé à créer un comité d'ingénieurs externe pour surveiller le chantier du prolongement du métro à Laval après que la vérificatrice générale, Doris Paradis, eut qualifié de « scandale » la gestion de ce projet.

Le comité sera également formé du gestionnaire Jean-Guy Bronsard, et des consultants Germain Cardinal et Pierre Galiungi.

Hier, Isabelle Merizzi, attachée de presse du ministre Marcoux, a précisé que le comité avait d'ores et déjà entrepris d'analyser le projet, et qu'il allait déposer un premier rapport en septembre. « Les travaux du comité aideront le ministre à prendre des décision éclairées pour la suite du projet », a dit M^{me} Merizzi.

Le métro qui devrait être achevée en 2007 coûtera au minimum 809 millions de dollars dans le meilleur des scénarios. Au moment de son annonce, en octobre 1998, le projet était évalué à 179 millions.

Le FRAPRU gagne une bataille à la Régie du logement

PRESSE CANADIENNE

Le FRAPRU dit avoir reçu l'assurance du ministre responsable de l'habitation, Jean-Marc Fournier, que Québec ne permettra pas avant le printemps prochain à la Régie du logement d'accorder de plus fortes hausses de loyer.

Le porte-parole du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), François Saillant, a indiqué hier que la Régie ne pourra agir en ce sens avant la prochaine période de renouvellement des baux.

Par ailleurs, M. Saillant a dit que le ministre Fournier l'a informé que la décision concernant la Régie fera partie du projet de politique globale en habitation, projet qui sera soumis cet automne et qui fera l'objet de consultations.

« Ça ne s'appliquera pas au moins pour la prochaine période de renouvellement des baux. Le ministre nous a dit que ça faisait partie du projet de politique d'habitation qu'il pense soumettre à la consultation en novembre », a dit M. Saillant au cours d'une conférence de presse à Montréal.

François Saillant s'est aussi montré inquiet face à l'attitude du ministre devant les hausses de loyers qui pourraient être liées à des réparations majeures. Le porte-parole du FRAPRU a rappelé qu'une hausse de loyer n'est pas ponctuelle, mais bien récurrente et que, la plupart du temps, ce sont les familles et personnes à faible revenu qui écopent.

« Ces dépenses-là qui sont faites pour améliorer un logement, ce sont des dépenses qui sont déductibles d'impôt. Par ailleurs, ta maison augmente de valeur et cette hausse de loyer, tu vas la traîner pour les années à venir », a-t-il souligné.

Jean-Paul L'Allier tire sa révérence

MARTIN OUELLET
PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC — Aprèspresque 16 ans passés à la mairie de Québec, Jean-Paul L'Allier, a annoncé hier qu'il ne sollicitera pas un nouveau mandat aux élections de novembre 2005.

« Je préfère partir au moment où je me sens en bonne santé, politiquement. Je ne veux pas attendre que l'on me pousse dehors. C'est une coquetterie de ma part », a expliqué, non sans émotion, M. L'Allier, au cours d'une conférence de presse à l'hôtel de ville de Québec.

En réflexion depuis six mois sur son avenir politique, le maire L'Allier, élu sans interruption depuis 1989, en est venu à la conclusion « qu'il est temps de passer le relais ».

« Il n'y a pas une raison unique, il y a une foule de facteurs, a-t-il dit.

Avec ma femme, ma famille, mes proches, j'avais envie de faire en sorte que le moment où je quitte la politique soit un moment positif pour mon équipe, la population et pour la ville. Ce n'est pas un moment triste. »

Au terme de son quatrième mandat, l'an prochain, M. L'Allier passera à l'histoire comme étant le maire qui a occupé ces fonctions le plus longtemps dans l'histoire de la ville de Québec. « J'aurais eu l'énergie nécessaire pour un cinquième mandat, (mais) j'ai vu faire M. Chrétien (Jean Chrétien) et je ne veux pas faire la même chose que lui », a mentionné, blagueur, celui qui aura 66 ans le mois prochain.

D'ici son départ, le maire entend consacrer toutes ses énergies à « bâtir » la ville nouvelle, issue de la fusion de 11 municipalités. « Je ne suis pas en demi-vacances ou en demi-dé-

part, a-t-il assuré. Je vais continuer, minute par minute, à construire cette ville (...) à faire en sorte que dans son organisation, dans son administration, elle soit une ville en très bon état pour ceux qui suivront. »

Du reste, M. L'Allier n'entend d'aucune façon intervenir dans la course à la direction de son parti, le Renouveau municipal, qui se met en branle dès maintenant.

Il a aussi promis de se faire discret, une fois sa carrière terminée.

« Je n'ai pas l'intention de souffler dans le cou » de ceux qui prendront la relève, a fait valoir M. L'Allier.

Même s'il s'apprête à quitter la vie publique, le maire de Québec a précisé ne pas être à la recherche « d'une job » pour autant.

« Je peux vous dire que je n'animerai pas d'émission de radio », a-t-il ironisé, faisant allusion à l'ancienne

maire de Sainte-Foy, Andrée Boucher, qui pour un temps a animé une tribune téléphonique dans une station de radio locale.

« Ce n'est pas mon métier et on ne s'improvise pas dans ce métier », a-t-il poursuivi, ne cherchant nullement à dissimuler la hargne qui l'anime au sujet de M^{me} Boucher, son adversaire défusionniste.

Si la création de la nouvelle ville de Québec est l'un des moments les plus heureux de la vie politique de Jean-Paul L'Allier, le scandale de la prostitution juvénile a été l'une des périodes les plus désagréables et humiliantes de sa carrière.

Jour après jour la cible d'insinuations, de rumeurs et de fabulation colportées par deux animateurs de radio locaux, le maire L'Allier avait même dû faire une sortie publique pour clamer son innocence.

Une même voiture peut-elle satisfaire votre ambition et votre goût pour l'aventure?



Avec la traction intégrale, un moteur turbocompressé de 227 HP en option et un style inspiré de l'aéronautique, la toute nouvelle Saab 9-2X est conçue pour être performante partout, à la ville comme en dehors. Pour être parmi les premiers à en faire l'essai, composez le 1 888 888-SAAB ou visitez saabcanada.com.

À partir de
\$28,950* (PDSF)

Louez pour
\$333‡/mois pendant 36 mois

Voici la nouvelle Saab **92X**
Traction Intégrale



Modèle Aero illustré
PDSF 37 735 \$

3235778A

3235778A

Ce que vous devez savoir : Prix basé sur une location d'une Saab 9-2X Linear pendant 36 mois avec acompte ou échange d'une valeur de 3 100\$. Un dépôt de sécurité (425\$) peut être exigé. L'obligation totale est de 15 093\$. Le taux de location de la Saab 9-2X Linear est de 2.9 % par an. L'option d'achat au terme de la location est de 15 652\$, taxes en sus. Limite de kilométrage annuelle de 20 000 km, frais de 0,12\$ par kilomètre excédentaire. D'autres options de location sont offertes. * PDSF de 28 950 \$ pour une Saab 9-2X Linear 2005. Transport (1 050\$), taxe sur l'air climatisé (100 \$), préparation à la route, immatriculation, assurance, frais d'administration, d'enregistrement, frais associés à l'inscription au RDPRM, droits, taxes, dépôt de sécurité (si nécessaire) et équipement optionnel en sus. Les offres s'appliquent à l'achat de modèles 2005 neufs ou de démonstration et sont uniquement réservées aux clients au détail admissibles. Une commande ou un échange entre détaillants peut être nécessaire. Les détaillants peuvent vendre à prix moindre. Cette offre est d'une durée limitée et ne peut, dans certains cas, être combinée avec d'autres offres. Voyez votre détaillant, visitez saabcanada.com ou composez le 1 888 888-SAAB pour les conditions et les détails.



La liquidation d'été de Jetsgo

TORONTO

39 \$

FORT LAUDERDALE
FORT MYERS
ST. PETERSBURG
ORLANDO

69 \$

VANCOUVER

89 \$

WINNIPEG
HALIFAX
MONCTON

99 \$

CALGARY
EDMONTON
ST. JOHN'S

139 \$

La vente se termine le 10 juillet. FAITES VITE AVANT QUE TOUT S'ENVOLE !





Jetsgo

Départs depuis Montréal. Prix web par trajet. Taxes et supplément en sus. Selon la disponibilité. Pour les vols effectués jusqu'au 21 septembre 2004. Détails sur jetsgo.net.

3237341A

3236413

Milliken veut demeurer président des Communes

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Le président de la Chambre des communes, le libéral Peter Milliken, réélu dans sa circonscription de Kingston-et-les-Îles, a confirmé à *La Presse* qu'il avait bel et bien l'intention de demander aux élus du 28 juin de le reconduire à son poste, même si cela risque de créer des problèmes au gouvernement minoritaire de Paul Martin qui aura besoin de toutes les voix disponibles aux Communes pour faire adopter ses projets de loi.

Lors des célébrations de la fête nationale des États-Unis, dimanche dans les jardins de la résidence officielle de l'ambassadeur Paul Cellucci à Ottawa, M. Milliken a confirmé qu'il briguera à nouveau la présidence de la Chambre dès le début des

travaux de la nouvelle législature. « Certainement, je vais me présenter à la présidence », a-t-il répondu à la question de *La Presse*.

Entre-temps, M. Milliken, élu à ce poste le 29 janvier 2001, conserve toujours son titre et les avantages qui l'accompagnent, dont la résidence officielle de Kingsmere dans les collines du parc de la Gatineau, un chauffeur, un cuisinier, des appartements de fonction au parlement et un salaire de 208 600 \$, soit 67 600 \$ de plus qu'un simple député.

Évidemment, avec seulement 135 députés élus, certains libéraux estiment qu'ils ne peuvent se permettre de perdre un seul de leurs joueurs lorsque viendra le temps de voter sur des projets de loi d'importance. Le président de la Chambre vote seulement lorsqu'il y a égalité des voix

aux Communes. La dernière chose que vous souhaitez dans une situation comme la nôtre, a déclaré la semaine dernière le député libéral Dan McTeague (Pickering-Scarborough), c'est de perdre un homme.

Si par exemple les 135 libéraux élus se joignent aux 19 élus néo-démocrates pour faire adopter une loi, avec leurs 154 voix ils demeurent à une voix de la majorité. Si le président est un libéral, ils passent à 153 voix. Et si la ministre Liza Frulla perd son siège de Jeanne-Le Ber à la faveur du dépouillement judiciaire en cours, ils passent à 152.

Dans l'entourage du premier ministre Paul Martin on estime qu'il encore trop tôt pour prendre position sur l'avenir de Peter Milliken, le scénario final n'étant pas encore en place. Le chef du gouvernement se concentre

pour l'instant sur la formation de son Conseil des ministres.

Plusieurs observateurs ont estimé qu'il serait normal que les libéraux, qui sont inquiets de leur poids aux Communes, cherchent à combler le poste de président de la Chambre du côté des bloquistes ou des conservateurs. Mais Gilles Duceppe a rejeté la semaine dernière, en conférence de presse, l'idée d'un président issu de sa formation politique. Quant aux conservateurs, ils doivent discuter demain en caucus de cette hypothèse, mais plusieurs d'entre eux affirment, non sans sourire, que Peter Milliken « n'aura aucune difficulté à recevoir l'appui de l'opposition officielle ».

C'est d'ailleurs grâce à l'opposition que M. Milliken avait battu en 2000 son adversaire libéral Bob Kilger, cet ancien arbitre de la Ligue nationale

qui était le choix du premier ministre Jean Chrétien. Le poste de président de la Chambre est un des rares postes en politique qui ne sont pas contrôlés par le premier ministre.

Les amis de Peter Milliken affirment que l'homme de 57 ans dort avec le livre de la procédure et des usages de la Chambre des communes sous son oreiller. Il est un passionné de la procédure et il connaît en effet celle-ci sur le bout de ses doigts. Il trouverait extrêmement difficile de retrouver son rôle de simple député.

Devant une Chambre des communes dont le gouvernement est en situation minoritaire, il faudra beaucoup de doigté, de diplomatie et de fermeté au futur président de la Chambre basse pour faire fonctionner cette 39^e législature, des qualités dont Peter Milliken ne manque pas.



Pas de chicane dans la cabane

Maintenant, tout le monde à la maison peut naviguer en même temps.

C'est l'occasion parfaite d'opter pour la solution de **Réseautage à domicile sans fil** de Bell. Reliez ordinateurs, consoles de jeux et portables à une seule connexion Internet **Sympatico^{MC} Haute vitesse**.

Sympatico
Haute vitesse

Passez vite dans un magasin Espace Bell et profitez de cette offre exclusive.

- Trousse de démarrage gratuite (valeur de 34⁹⁵\$)*
- Premier mois d'accès gratuit

- Aucun frais pour la solution de **Réseautage à domicile sans fil** (valeur de 69⁹⁵\$)†
- Seulement 29⁹⁵\$/mois pour les mois 2 à 4‡



Bell est fière de commanditer
l'équipe olympique canadienne.



Et bien simple.^{MC}

Passez au magasin Espace Bell le plus près de chez vous !



Anjou Les Galeries d'Anjou (514) 353-0257	Châteauguay Centre régional Châteauguay (450) 691-7665
Beleil Mail Montenach (450) 446-7176	Coaticook 18, rue du Manège Place J.R. Lefebvre (819) 849-9997
Brossard Mail Champlain (450) 465-8759	Cowansville Domaine du Parc (450) 263-4444

Delson 5, route 132 (450) 635-9999	Dorion-Vaudreuil 84, boul. Harwood (450) 424-1416
Dollard-des-Ormeaux 3352, boul. des Sources (514) 684-6846	Dorval Les Jardins Dorval (514) 631-1222
Drummondville 2265, boul. St-Joseph (819) 478-5178	

Gatineau Promenades de l'Outaouais (819) 246-2355	Hull Galeries de Hull (819) 771-2716
Granby Galeries de Granby (450) 777-4058	
Laval 1655, boul. St-Martin Ouest (450) 680-1010	

Joliette Les Galeries Joliette (450) 755-5533	Longueuil Place Longueuil (450) 679-4558
LaSalle Carrefour Angrignon (514) 364-3071	Montréal Boul. Décarie (angle Jean-Talon) (514) 739-7777
Laval 1655, boul. St-Martin Ouest (450) 680-1010	Montréal-Nord 892, rue Ste-Catherine Ouest (514) 866-6686

Centre Laval (450) 680-2355	Centre Rockland (514) 340-1269
Longueuil Place Longueuil (450) 679-4558	Pointe-aux-Trembles 12530, rue Sherbrooke Est (514) 645-4455
Montréal Boul. Décarie (angle Jean-Talon) (514) 739-7777	Pointe-Claire Fairview Pointe-Claire (514) 630-4992

Centre Laval (450) 680-2355	Centre Rockland (514) 340-1269
Longueuil Place Longueuil (450) 679-4558	Pointe-aux-Trembles 12530, rue Sherbrooke Est (514) 645-4455
Montréal Boul. Décarie (angle Jean-Talon) (514) 739-7777	Pointe-Claire Fairview Pointe-Claire (514) 630-4992

Centre Laval (450) 680-2355	Centre Rockland (514) 340-1269
Longueuil Place Longueuil (450) 679-4558	Pointe-aux-Trembles 12530, rue Sherbrooke Est (514) 645-4455
Montréal Boul. Décarie (angle Jean-Talon) (514) 739-7777	Pointe-Claire Fairview Pointe-Claire (514) 630-4992

Centre Laval (450) 680-2355	Centre Rockland (514) 340-1269
Longueuil Place Longueuil (450) 679-4558	Pointe-aux-Trembles 12530, rue Sherbrooke Est (514) 645-4455
Montréal Boul. Décarie (angle Jean-Talon) (514) 739-7777	Pointe-Claire Fairview Pointe-Claire (514) 630-4992

Centre Laval (450) 680-2355	Centre Rockland (514) 340-1269
Longueuil Place Longueuil (450) 679-4558	Pointe-aux-Trembles 12530, rue Sherbrooke Est (514) 645-4455
Montréal Boul. Décarie (angle Jean-Talon) (514) 739-7777	Pointe-Claire Fairview Pointe-Claire (514) 630-4992

Centre Laval (450) 680-2355	Centre Rockland (514) 340-1269
Longueuil Place Longueuil (450) 679-4558	Pointe-aux-Trembles 12530, rue Sherbrooke Est (514) 645-4455
Montréal Boul. Décarie (angle Jean-Talon) (514) 739-7777	Pointe-Claire Fairview Pointe-Claire (514) 630-4992

Centre Laval (450) 680-2355	Centre Rockland (514) 340-1269
Longueuil Place Longueuil (450) 679-4558	Pointe-aux-Trembles 12530, rue Sherbrooke Est (514) 645-4455
Montréal Boul. Décarie (angle Jean-Talon) (514) 739-7777	Pointe-Claire Fairview Pointe-Claire (514) 630-4992

Centre Laval (450) 680-2355	Centre Rockland (514) 340-1269
Longueuil Place Longueuil (450) 679-4558	Pointe-aux-Trembles 12530, rue Sherbrooke Est (514) 645-4455
Montréal Boul. Décarie (angle Jean-Talon) (514) 739-7777	Pointe-Claire Fairview Pointe-Claire (514) 630-4992

Centre Laval (450) 680-2355	Centre Rockland (514) 340-1269
Longueuil Place Longueuil (450) 679-4558	Pointe-aux-Trembles 12530, rue Sherbrooke Est (514) 645-4455
Montréal Boul. Décarie (angle Jean-Talon) (514) 739-7777	Pointe-Claire Fairview Pointe-Claire (514) 630-4992

Indonésie Élection présidentielle

Un ancien général en tête au premier tour

AGENCE FRANCE-PRESSE

JAKARTA – Un général à la retraite, Susilo Bambang Yudhoyono, a remporté hier le premier tour de la première élection présidentielle au suffrage direct en Indonésie, selon des projections d'une organisation indépendante, six ans après la chute du dictateur Suharto.

Ex-ministre de la Sécurité, Susilo Bambang Yudhoyono, 54 ans, qui a notamment organisé la lutte contre le terrorisme islamiste, obtenait 33,9 % des suffrages dans la course à la présidence de cet immense archipel de 212 millions d'habitants, premier pays musulman au monde.

Il devançait la présidente Megawati Sukarnoputri, qui recueille 24,9 % des suffrages et un autre général à la retraite, Wiranto, 23,8 %, selon des projections du National Democratic Institute (NDI), basé à Washington et de l'association locale LP3ES.

Ces projections ne permettaient pas d'établir avec certitude qui figurerait au second

tour, prévu le 20 septembre, de M^{me} Megawati ou de Wiranto, ex-patron de l'armée inculpé au Timor Oriental de crimes contre l'humanité pour les violences commises en 1999 dans le petit territoire.

Le président de l'Assemblée, Amien Rais, arrivait en quatrième position avec 14,6 % devant le vice-président Hamzah Haz, 2,9 %.

Plus de 153 millions d'électeurs étaient appelés à élire leur président et leur vice-président. Il fallait obtenir plus de 50 % des suffrages pour être élu au premier tour.

Ce scrutin se déroulait pour la première fois au suffrage direct — le président était auparavant élu par les parlementaires — et cette nouveauté, couplée à la large utilisation de la télévision, a bouleversé la donne.

Tranchant avec l'atmosphère pacifique et le calme constatés durant la campagne et le vote, M. Yudhoyono a mis en garde contre des risques de violences en cas de second tour.

« Les partisans des deux camps seront face à face et il y a un potentiel pour une confrontation », a-t-il dit après avoir voté.

M. Yudhoyono a réalisé une percée spectaculaire sur la scène politique, depuis sa démission du gouvernement de Mme Megawati en mars.

Cette dernière abordait la présidentielle affaiblie. En trois ans au pouvoir, le prestige de « Mega », en grande partie lié à la notoriété de son père, Sukarno, premier président et charismatique leader tiers-mondiste, a largement fondu.

La présidente n'a pas amélioré les conditions de vie des plus pauvres et sa manière de gouverner a été jugée distante et hésitante. Le « petit peuple » qui la soutenait et la vénérat s'est en partie détourné d'elle.

Ce discrédit et la volonté de changement de l'électorat ont ouvert la voie à la montée en puissance de M. Yudhoyono, qui a donné l'image d'un homme ferme et inspirant confiance, d'un candidat propre dans un pays classé parmi les plus corrompus au monde.

Les candidats ont défendu des programmes quasi identiques, promettant d'améliorer les conditions de vie des plus pauvres.

« J'espère juste un leader qui puisse rame-

ner la prospérité au peuple », a expliqué Muslim, 21 ans, un électeur de Jakarta, qui a choisi « SBY ».

L'élection d'un ancien général comme Yudhoyono ne marquerait pas pour autant le signe d'un retour en force des militaires au pouvoir, après 32 ans de règne de Suharto, et six années d'une démocratisation au départ chaotique, estiment la plupart des analystes.

Image symbolique, Suharto, 83 ans, qui a échappé, en raison de son état de santé, à la Justice qui le poursuivait pour corruption, a voté comme un électeur ordinaire dans le centre de Jakarta.

D'immenses défis attendent en tout cas le prochain président. La croissance de plus de 4 % ne suffit pas à résorber le chômage qui touche plus de 9 % de la population, dont la moitié vit avec moins de deux dollars par jour.

Des conflits séparatistes subsistent, à Aceh et en Papouasie, où l'armée est accusée de violations des droits de l'homme, la tension couve entre chrétiens et musulmans dans certaines régions, comme aux Moluques, et la Jamaah Islamiyah (JI), un réseau lié à Al-Qaeda, constitue une menace latente.

AFRIQUE DU SUD

Accusée de fraude, Winnie Mandela échappe à la prison

AGENCE FRANCE-PRESSE

PRETORIA – Winnie Mandela, ex-épouse du président sud-africain Nelson Mandela, héroïne de la lutte anti-apartheid accusée de fraude aux prêts bancaires, a échappé hier à l'emprisonnement grâce à la décision de la Haute Cour de réduire sa peine de quatre ans de prison ferme à trois ans et demi avec sursis.

Elle a néanmoins décidé de faire appel du maintien d'une partie de sa peine, qu'elle a jugé « complètement injuste ».

M^{me} Wandela avait été condamnée en avril 2003 à cinq ans de prison — dont un avec sursis — pour avoir obtenu frauduleusement des prêts d'un million de rands (157 000 dollars) pour des employés fictifs de la Ligue des Femmes du Congrès national africain (ANC) qu'elle présidait alors.

Elle avait fait appel de cette condamnation, et hier, un juge de la Haute Cour de justice de Pretoria, Eberhardt Bertelsmann, a décidé de commuer cette peine, estimant en particulier que les délits commis ne l'avaient pas été pour son « bénéfice personnel ».

Le juge a estimé que l'accusée avait eu « un rôle souvent difficile » à tenir dans sa longue vie publique, particulièrement pendant les 27 années d'emprisonnement de Nelson Mandela. « Durant toute sa vie, elle a soutenu une cause plus grande que la sienne », a souligné le magistrat.

Il a levé les 25 accusations pour « vol » retenues contre Winnie Mandela en première instance, maintenant en revanche les 43 accusations pour « fraude ».

Lors de sa condamnation en avril 2003, le tribunal avait stipulé qu'elle ne devrait passer qu'un minimum de temps en prison, avant d'être libérée pour que ses « talents puissent servir le public », sous forme de tra-

vail communautaire, par exemple.

Winnie Mandela « a été victime de sa bonté », avait plaidé le 21 juin son avocat, Ishmael Semenya, en ouvrant la procédure d'appel devant la Haute Cour.

Elle « répondait à un besoin social » en facilitant des prêts pour des gens qui n'ont d'habitude aucune chance auprès du système bancaire, et il n'y a eu aucune tentative « de gain personnel » de sa part, avait-il ajouté.

L'accusation s'était opposée à une réduction de la peine en appel, soulignant que Winnie Mandela « avait laissé une très mauvaise impression lors de sa déposition au procès », semblant modifier son témoignage au fur et à mesure « afin de se protéger ».

Au procès, elle avait plaidé la méconnaissance des manipulations et falsifications sur les demandes de prêts qu'elle signa.

Elle avait fait porter la responsabilité sur son coaccusé Addy Moolman, qui avait été condamné à sept ans de prison dont deux avec sursis, et avait également fait appel : sa peine a été réduite à quatre ans de prison ferme par la Haute cour.

Âgée de 67 ans, Winnie Mandela, qui fut surnommée « la Mère de la Nation » pour son courage face au régime raciste de l'apartheid, reste, en dépit de plusieurs scandales et controverses, une figure très populaire en Afrique du Sud, notamment auprès de la base noire défavorisée de l'ANC.

Mais ce parti l'a marginalisée à la suite de sa condamnation : elle a été contrainte de démissionner de son siège de député, de la présidence de la Ligue des femmes, et de la direction de l'ANC.

Aux élections générales (législatives et provinciales) d'avril dernier, elle ne figurait pas sur les listes ANC, pour la première fois depuis la fin de l'apartheid.



PHOTO THEMBA HADEBE, ASSOCIATED PRESS ©

L'ex-femme de Nelson Mandela, Winnie Madikizela-Mandela, lève le poing en signe de victoire à sa sortie hier de la Haute Cour de Pretoria, qui a commué une peine de prison en peine avec sursis, lui permettant du coup d'échapper à la détention.

Rapport de la Fondation Carnegie

« Beaucoup reste à faire » contre la

prolifération d'armes nucléaires

MARC THIBODEAU

La lutte contre la prolifération d'armes de destruction massive (ADM), évoquée à tort par les États-Unis pour justifier l'invasion de l'Irak, est loin d'être gagnée, prévient la Fondation Carnegie pour la paix, qui presse la communauté internationale de mettre les bouchées doubles pour contrer le phénomène.

Dans un rapport d'une centaine de pages rendu public récemment, le respecté groupe de recherche de Washington suggère à l'administration américaine de se doter d'une nouvelle doctrine dite de « conformité universelle » pour renforcer la lutte contre la prolifération, particulièrement dans le domaine nucléaire.

L'émergence de l'Inde et du Pakistan comme puissances nucléaires, l'apparition de groupes terroristes comme Al-Qaeda susceptibles de rechercher de telles armes ainsi que la récente mise au jour d'un trafic de matériel nucléaire émanant du Pakistan sont autant de facteurs qui démontrent, selon l'organisme, que

« beaucoup reste à faire » pour véritablement venir à bout de cette menace.

Depuis que le Traité de non-prolifération nucléaire a été signé en 1968, le nombre de pays disposant d'armes nucléaires ou de programmes de recherche dans ce domaine a considérablement diminué, passant de 21 à 10, la Libye étant le plus récent État à avoir officiellement renoncé à ses ambitions. À l'heure actuelle, on estime que huit pays disposent d'armes nucléaires et deux sont soupçonnés d'avoir des programmes actifs de recherche, soit l'Iran et la Corée du Nord.

Or, de « sérieux problèmes » menacent de renverser la tendance, prévient la Fondation. Le rapport s'inquiète notamment de la « grande disponibilité » de l'uranium enrichi et de plutonium utilisables pour la fabrication d'armes nucléaires et presse les pays d'en stopper la production tout en multipliant les mesures et les contrôles pour garantir que les stocks existants soient conservés en toute sécurité.

À l'heure actuelle, la Russie figure en tête des

préoccupations des experts, le pays disposant de stocks de près de 130 tonnes métriques de plutonium de niveau militaire. Plusieurs autres pays disposent de réserves mal protégées qui pourraient être sécurisées en quatre ans au coût de 50 millions de dollars américains, selon la Fondation.

La communauté internationale, souligne le rapport, devrait par ailleurs resserrer les contrôles et les lois internationales de manière à empêcher les individus, les entreprises ou les États mal intentionnés d'exporter leur savoir-faire dans ce domaine, l'adoption en avril par le Conseil de sécurité d'une résolution demandant à chaque pays de se doter de lois nationales répressives étant vu comme un premier pas.

L'attitude des pays détenant officiellement la bombe atomique — Chine, États-Unis, Russie, France et Grande-Bretagne — pose aussi un problème, estime la Fondation Carnegie. L'organisme rappelle que le Traité de non-prolifération prévoit que ces pays doivent s'engager à

réduire et éventuellement éliminer leur arsenal nucléaire. Or, la majorité des pays signataires sont convaincus que les grandes puissances n'ont aucune intention de respecter cet engagement.

Il est impératif, note le rapport, que la « minorité avantagée s'assure que la majorité (des pays signataires du traité) est convaincue qu'il est bénéfique et juste ».

Les pays devraient par ailleurs minimiser l'importance des armes nucléaires dans leur doctrine militaire. À l'heure actuelle, des milliers de missiles russes et américains demeurent déployés en « état d'alerte », près à être lancés en 15 minutes en cas d'attaque.

La volonté déclarée des États-Unis de développer de nouvelles armes atomiques et de poursuivre des tests nucléaires pourrait par ailleurs s'avérer « contreproductive » pour les intérêts du pays, prévient la Fondation, qui insiste sur la nécessité de baliser au niveau international la notion de frappe de préemption évoquée par l'administration du président George W. Bush avant l'invasion de l'Irak.

Les grandes puissances nucléaires, ajoute le document, devraient par ailleurs travailler activement à résoudre les conflits régionaux susceptibles d'inciter des pays à rechercher des ADM. Il cite, en tête de la liste des priorités, l'Asie du sud et du sud-est ainsi que le Moyen-Orient, où l'établissement d'une zone libre d'ADM passe par la « normalisation des relations entre Israël et les autres État régionaux » ainsi que le règlement de la question palestinienne.

Raid américain à Falloujah: 12 morts

Le gouvernement irakien fignole des mesures draconiennes en matière de sécurité

D'APRÈS AFP ET AP

FALLOUJAH – Douze personnes ont été tuées dans un raid aérien américain contre un repaire présumé d'un islamiste recherché à Falloujah près de Bagdad, au moment où le gouvernement irakien mettait la dernière touche à un train de mesures draconiennes pour juguler la violence.

« Nous avons 12 corps, dont trois sont mutilés, et cinq blessés », a dit un médecin de l'hôpital de Falloujah, à 50 kilomètres à l'ouest de Bagdad. Ce médecin, qui a refusé de donner son nom, a assuré qu'il s'agissait du bilan définitif du raid lancé sur une maison du sud-est de la ville sunnite rebelle.

Auparavant, des secouristes et des témoins avaient indiqué avoir retiré huit corps des décombres de la maison totalement détruite du quartier Chouhada et des morceaux de chair étaient visibles dans la rue. Selon Ibrahim Ali, qui a participé aux secours, des enfants et au moins une femme figurent parmi les victimes.

L'armée américaine a confirmé l'attaque, un porte-parole affirmant que « la Force multinationale (FMN) a lancé un raid aérien contre une cachette de moujahidine (combattants) à Falloujah. Quatre bombes de 250 kg et deux bombes de 500 kg ont été larguées » sur cet objectif.

Un marine aurait été libéré
Par ailleurs, un marine améri-

cain d'origine libanaise, Wassef Ali Hassoun, enlevé le 21 juin en Irak, a été libéré par ses ravisseurs, selon un communiqué d'un groupe islamiste reçu par la chaîne Al-Jazira du Qatar. L'armée américaine et les autorités libanaises n'ont pu confirmer sa libération dans l'immédiat.

Samedi, un site Internet islamiste avait affirmé que les ravisseurs avaient décapité ce marine.

Tandis que la violence continue à travers le pays, l'annonce des mesures d'urgence en matière de sécurité, attendue hier, a été reportée à la fin de la semaine, a indiqué le conseiller à la sécurité nationale irakienne, Mouaffak al-Roubai. « Nous procédons aux derniers ajustements », a-t-il affirmé.

Le couvre-feu, la restriction de la circulation et « les arrestations préventives » durant les perquisitions en cas de forts soupçons sur la personne font partie des mesures visant à juguler la violence, a-t-il précisé.

Les couvre-feux seront imposés « pour une période limitée et sur certaines régions ». L'imposition devra obtenir l'aval du conseil des ministres, du président et des deux vice-présidents, a expliqué M. Roubai.

Le premier ministre Iyad Al-laoui s'est par ailleurs engagé à respecter le verdict du Tribunal spécial irakien (TSI) qui doit juger l'ancien président Saddam Hussein et plusieurs hauts responsables de son régime.

Dans le Nord, des Kurdes ont

manifesté à Halabja pour demander l'exécution de Saddam Hussein, alors que ses partisans ont défilé dans une localité de Hawija pour demander sa libération.

Depuis dimanche soir, trois Irakiens ont été tus dans des attaques au nord et au sud de Bagdad.

Une attaque à la voiture piégée visant un hôtel a été déjouée hier soir et un suspect tué dans la ville kurde irakienne de Souleimaniyah, a annoncé un responsable de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK).

Enfin, quelque 300 familles sont en voie d'être expulsées de l'ancien bâtiment de la télévision publique de Bagdad, qu'elles occupaient sans titre depuis la chute du régime de Saddam Hussein en avril 2003.



« CELUI QUI PENSE
QUE CETTE OFFRE VA DURER
SERAIT MIEUX
DE LA FAIRE LAMINER. »

viens chercher ton volant?

ÉQUIPE TOYOTA

2004 CAMRY LE

279\$

par mois/location 48 mois*

Transport et préparation inclus

Comptant de 4 097 \$

Option 0 \$ comptant

également disponible à la location



Ville: 10,1 L/100 km†
Route: 6,7 L/100 km†

À partir de

24 800 \$*

ÉQUIPEMENT DE SÉRIE CAMRY LE 2004:

Moteur 2,4 litres, 16 soupapes, VVT-i, 157 ch • Véhicule à émissions

ultra-faibles • Transmission automatique • Système audio 6 haut-parleurs avec lecteur CD • Climatiseur • Régulateur de

vitesse • Rétroviseurs extérieurs chauffants à télécommande assistée • Groupe électrique • Système d'accueil sans clé

Passez en mode sport pour seulement 28,10 \$* de plus par mois‡. Équipement supplémentaire de la CAMRY SE 2004:

Roues de 16 po en alliage d'aluminium • Suspension sport • Aileron arrière • Volant et levier de vitesses

gainés de cuir • Garnitures de tableau de bord en aluminium • Calandre de style sport • Phares antibrouillards

OFFRE SPÉCIALE

2

mensualités gratuites et aucun

dépôt de sécurité à la location*

ou crédit à l'achat équivalent à

2 mensualités de location**



CAMRY SE

SUR TOUTES LES CAMRY 2004 EN STOCK

1,9%

FINANCEMENT
À L'ACHAT 36 MOIS††

TOYOTA

un coup de cœur sans fin



Votre nouvelle Toyota ne part jamais sans un plein réservoir d'essence, l'assistance routière et des tapis protecteurs. Votre concessionnaire www.acces.toyota.ca

ACCÈS



TOYOTA

Découvrez une expérience d'achat tellement plus sympa avec Accès Toyota • Accès à des prix justes et équitables sans aucuns frais cachés • Accès à de l'information qui vous aidera à prendre une décision éclairée • Accès à des conseillers en produits qui sont là pour vous renseigner et non pour vous mettre de la pression • Sympa, non ?



Programmes de location au détail et de financement à l'achat de Toyota Canada inc. Sur approbation de crédit par Toyota Services Financiers. • Offres de location au détail valables sur les modèles Camry LE 2004 (BE32KP AA) et Camry SE 2004 (BE38KP AA) neufs en stock. Première et deuxième mensualités de 0 \$ sur les modèles Camry 2004 neufs en stock à l'exception de la Camry Solara 2004, pour des termes de location de 48 mois. Dans l'éventualité qu'un client désire avoir un terme de location moindre que 48 mois, un rabais représentant le coût de deux mensualités basées sur un terme de 48 mois sera accordé. Offre de 0 \$ dépôt de sécurité sur tous les modèles 2004 et 2005 neufs en stock à la location. Franchise annuelle de 24 000 km. Frais de 10 g (Camry LE et SE 2004) du kilomètre excédentaire. Immatriculation, enregistrement (y compris RDPRM), assurances et taxes en sus. ‡ Le comptant demandé pour la Camry SE 2004 (BE38KP AA) est de 4 097 \$. Immatriculation, enregistrement (y compris RDPRM), assurances et taxes en sus. ** Crédit à l'achat équivalent à deux mensualités de location basées sur un terme de 48 mois, applicable au financement à l'achat des modèles Camry 2004 neufs en stock à l'exception de la Camry Solara 2004. L'immatriculation, les frais de transport, la préparation, l'enregistrement (y compris RDPRM), les frais d'administration, l'assurance et les taxes sont en sus. †† L'offre de financement à l'achat de 1,9 % pour un terme de 36 mois est valable sur tous les modèles Camry 2004 neufs en stock à l'exception de la Camry Solara 2004 et de la Camry Solara cabriolet 2004. L'immatriculation, les frais de transport, la préparation, l'enregistrement (y compris RDPRM), les frais d'administration, l'assurance et les taxes sont en sus. * PDSF pour les modèles Camry LE 2004 (BE32KP AA) neufs en stock. L'immatriculation, les frais de transport, la préparation, l'enregistrement (y compris RDPRM), les frais d'administration, l'assurance et les taxes sont en sus. Composez le 1 888 Toyota-8 ou visitez www.acces.toyota.ca. † Cotes de consommation (ville/route) basées sur l'année-modèle 2004 pour une transmission automatique pour le moteur du modèle indiqué. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Photo à titre indicatif seulement. Les offres se terminent le 3 août 2004. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier > Directeur de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

LA PRESSE

ÉDITORIAUX

Indispensable!



apratte@lapresse.ca

ANDRÉ PRATTE

La seule conclusion que l'on puisse tirer de l'avis présenté hier par la Régie de l'énergie, c'est que le projet de centrale au gaz du Suroît doit être réalisé au plus tôt, sans quoi le Québec risque d'être à la merci des importations pour satisfaire ses besoins en électricité. Malheureusement, à l'encontre de ses propres constats, la Régie a préféré exprimer une conclusion ni chair, ni poisson, qui permet au gouvernement de se dé-filer.

Le Suroît, disent les régisseurs, « n'est pas indispensable à la sécurité des approvisionnements en électricité »; il est cependant souhaitable dans la situation actuelle de précarité et surtout de dépendance envers les importations. Il fournit une marge de manoeuvre qui est dans l'intérêt du public, alors que ses impacts environnementaux peuvent être grandement atténués. » Voilà le noeud du problème : Hydro-Québec devrait-elle avoir à sa disposition un peu plus d'énergie que ce que

Le Québec ne peut pas se placer à la merci du capricieux marché nord-américain de l'énergie, voire risquer la pénurie.

prévoient les projections de croissance de la demande ? Ou bien devrait-elle marcher sur la corde raide, risquer qu'un imprévu — météo extrême, retards dans la construction des barrages, niveau de l'eau des réservoirs à la baisse — ne mette en péril la sécurité énergétique des Québécois ? Selon nous, la réponse saute aux yeux ! Le Québec ne peut pas se placer à la merci du capricieux marché nord-américain de l'énergie, voire risquer la pénurie.

Le ministre délégué aux Ressources naturelles, Pierre Corbeil, a parlé hier du Suroît comme d'une « police d'assurance » : « Il s'agit de savoir si nous allons si-

gner le contrat ou non. » Il ne devrait pas y avoir d'hésitation : dans une situation où un risque réel existe, il n'est pas seulement « souhaitable » de souscrire à une police d'assurance ; c'est bel et bien indispensable.

Le rapport de la Régie a le mérite de mettre de l'ordre dans un débat complexe, marqué par d'inextricables débats de chiffres entre les technocrates opaques d'Hydro-Québec et les militants zélés du mouvement écologiste. La Régie confirme les prétentions d'Hydro-Québec selon lesquelles dès cette année, les besoins des Québécois en électricité dépasseront ses capacités de production. Dès cette année donc, Hydro est dépendante des marchés hors-Québec, et cette dépendance s'accroîtra sensiblement d'ici 2011.

Et alors ? Alors, l'électricité achetée à court terme aux États-Unis risque de nous coûter beaucoup plus cher. Surtout, les interconnexions entre le Québec et les États voisins pourraient ne pas suffire à la tâche, d'où le danger de pénurie. Le projet du Suroît ne réglerait pas tous ces problèmes, mais assurerait au Québec une source d'énergie importante, absolument fiable, aux portes du marché montréalais.

Et la pollution ? La Régie souligne que, contrairement aux 600 000 automobiles auxquelles les écologistes aiment comparer le projet, une centrale au gaz n'émet pas de polluants toxiques. Le Suroît ferait bien augmenter les émissions québécoises de gaz à effet de serre, mais à l'échelle nord-américaine, l'impact serait insignifiant, voire positif.

En somme, le rapport de la Régie de l'énergie donne au gouvernement toutes les munitions dont il aurait besoin pour donner le feu vert à la centrale du Suroît. Sauf que le gouvernement Charrest est tellement impopulaire qu'il ne peut pas se permettre de nouvelles manifestations. D'où sa décision de renvoyer le dossier en commission parlementaire. Si le geste est politiquement sage, il est téméraire du point de vue énergétique et économique.

Souhaitons que Québec saura employer les prochains mois à convaincre les Québécois, de sorte qu'il puisse donner son aval au Suroît avant les Fêtes.

Tourisme sociologique



mouimet@lapresse.ca

MICHÈLE OUIMET

Six personnes ont accepté de verser chacune 300 \$ pour vivre comme un sans-abri dans les rues de Montréal pendant 36 heures.

Au cours de cette expérience, qui s'est déroulée du 20 au 22 mai derniers, les six participants ont connu la totale. Ils ont quêté, mangé dans des soupes populaires et couché dans la rue sous un viaduc. Au cours de leurs longues heures d'errance, ils se sont frottés à la dure réalité des sans-abri. Leurs tribulations étaient racontées dimanche dans *La Presse*.

Peacemaker Community a organisé ce petit voyage à saveur de tourisme sociologique branché. Peacemaker est une organisation internationale multiconfessionnelle basée aux États-Unis. Elle n'en est pas à ses premières armes. Depuis 1993, elle a dirigé des retraites de rue — c'est ainsi qu'elle appelle ces courts séjours où des gens vivent déguisés en sans-abri — dans des villes américaines et européennes.

Quête spirituelle réelle ou touriste blasé à la recherche d'émotions fortes ? Un peu des deux.

« Ça m'a donné une sorte de paix intérieure, a confié à *La Presse* un des participants, Pierre Racine, professeur au département de psychologie à l'Université du Québec à Montréal. On peut lire toutes sortes de choses sur la pauvreté. Mais personnellement j'avais envie d'aller plus à fond, de faire une expérience directe. C'est très puissant comme appro-

che. Ce n'est pas un jeu. C'est une prise de conscience directe. »

Même si les participants vivent des moments troublants et difficiles, ils ne font qu'effleurer la réalité des sans-abri. Au bout de leurs épuisantes 36 heures, ils retournent peinards dans leur maison douillette où ils n'ont pas à quêter leur nourriture ni à dormir sur le béton. Les sans-abri, eux, les vrais, restent collés à la rue avec son lot de misère et de solitude.

Penser en connaître un rayon sur la pauvreté en se transformant en sans-abri pendant 36 heures, c'est comme prétendre survivre dans la jungle en faisant un safari photo, explique, avec justesse, Ginette Morency, directrice du développement chez Les jeunes de la rue, l'organisme fondé par le père Emmett Johns qui aide les sans-abri âgés de 12 à 25 ans.

C'est le côté organisé des retraites de rue qui dérange. Les règles du jeu sont claires et les participants sont encadrés. Lorsqu'ils se présentent, prêts pour la grande aventure, ils doivent avoir laissé bijoux et cellulaire à la maison, ne pas s'être rasés, maquillés ou lavés depuis une semaine ; ils doivent aussi porter des vieux vêtements et des souliers de marche « confortables mais usagés ».

Tous ces petits détails font terriblement bourgeois. On croit entendre le mari dire à sa femme : « Chérie, si on allait tâter du pauvre en fin de semaine ? » Il y a quelque chose d'indécents dans ce voyeurisme bon chic bon genre.

Autre détail qui fait Club med nouveau genre, les participants ne doivent pas être seuls. Car la rue, c'est dangereux. Ils restent en groupe, donc en sécurité. Après tout, il faut qu'ils en aient pour leur argent. Des émotions fortes, oui, mais du danger, du vrai, non merci.



serge.champleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

Pollution visuelle

Déjà une semaine que les élections fédérales sont choses du passé. Par contre, nous devons encore subir toute la pollution visuelle qui en découle (pancartes et affiches souvent abîmées sinon vandalisées). Heureusement, la loi électorale prévoit que les différents partis politiques ont 10 jours après les élections pour enlever tous ces reliquats. Récemment, en me rendant à Québec, je remarquais qu'il y a beaucoup de pancartes le long des routes. Pancartes qui annoncent tantôt un restaurant, tantôt un garage ou encore une cabane à sucre. Toutes ces pancartes qui jonchent nos routes altèrent la beauté des paysages. Ne pourrait-on pas s'en tenir à l'essentiel ?

Vivianne Doucet
Montréal

Haut-le-coeur général

Je fais partie de la majorité silencieuse et sage. Mais là je clame mon indignation. J'ai été voir le film *Elvis Gratton III* en pensant me divertir, tout bonnement. J'en suis ressortie avec le haut-le-coeur général. Un règlement de comptes sur le dos des médias, voilà le résumé du film. Avec, en plus, des scènes franchement dégueulasses que je ne décrirai pas. Ce qui renforce mon indignation c'est de savoir que ce règlement de comptes a investi la somme de 4 millions de

dollars. QUATRE MILLIONS DE DOLLARS. Quand je vois des refuges pour femmes violentées fermés, faute d'apport financier ; quand je vois des familles qui manquent de ressources pour s'alimenter, se vêtir, se loger, je crois fermement que ces 4 millions ne sont pas placés à la bonne place. Ce film damne une politcaillerie des médias, soit ! C'est l'opinion de Monsieur Falardeau. Monsieur Pierre Falardeau aurait pu utiliser ces médias qu'il maudit pour assouvir sa soif de vengeance au lieu de dilapider, de gaspiller ouvertement 4 millions \$. J'ai vu ce film non pas comme une satire mais comme un très long et onéreux délire.

Suzie Boulet
Saint-Jean-Port-Joli

Michael Moore et les élections

Plusieurs se demandent si *Fahrenheit 9/11* aura un impact sur l'élection présidentielle aux États-Unis, en novembre prochain. Nous pourrions peut-être nous questionner sur l'effet qu'a eu la sortie de Michael Moore dans les nôtres, nos élections. Les petites phrases assassines lancées à l'occasion de la sortie de son film à Toronto, auront fait l'objet de « clips » ou de manchettes dans la plupart des médias nationaux. Toutes les raisons ont été invoquées pour expliquer le revirement des

derniers jours de la campagne électorale fédérale : publicités négatives, dérapages verbaux, méfiance des électeurs. Sauf qu'il y avait beaucoup d'indécis dans les sondages et probablement aussi plusieurs nouveaux convertis. Et comment se sent-on lorsque, seul dans l'isolement, nous revient cette formule-choc de la vedette de l'heure : « s'il vous plaît ne soyez pas idiots, ne virez pas conservateurs pour ainsi tendre vers les politiques tant honnies des États-Unis ! » ? Toutes choses n'étant pas égales par ailleurs, nous ne le saurons jamais !

Louise Fecteau
Saint-Jean-sur-Richelieu

Les vrais Américains...

Pendant que les habitants immédiats au sud de notre frontière fêtent leur appartenance à cette terre d'Amérique, ceux qui se font appeler bien prétentieusement « les Américains », nous pouvons réfléchir à la signification de ces mots et aussi de : « Les États-Unis d'Amérique ». Je suis aussi Américain qu'eux. Que penser des gens qui habitent les autres Amériques ? Savez-vous qu'un grand nombre des habitants des États-Unis ne savent pas que le Canada existe et encore moins qu'ils ne sont pas les seuls en « Amérique » ?

Serge English

vau-l'eau. Tel semble être malheureusement le sort du Canada.

Michel Lebel
ancien professeur de droit constitutionnel

L'heure de l'écoute et du dialogue

Monsieur Pratte, J'ai lu vos deux éditoriaux sur l'avenir du fédéralisme canadien. Sans en partager complètement l'analyse, je souscris à l'ensemble de la réflexion et j'invite tous les Québécois à la poursuivre dans le respect mutuel. L'heure n'est plus à la confrontation stérile mais à l'écoute et au dialogue. Peu importe les points de vue sur l'avenir politique du Canada et du Québec, nous avons un devoir essentiel : celui d'en partager les inquiétudes et les espoirs. Il faut réévaluer les chemins à emprunter et les mots pour exprimer nos choix puisque, de toute façon, nous sommes appelés à vivre ensemble. L'histoire fascinante de ce pays appartient à tous ceux qui y habitent depuis des générations et à tous ceux qui sont venus s'y intégrer. Il faudrait un jour sortir de cette « maudite chamaille » que chante si bien Chloé Sainte-Marie.

Jacques Léger

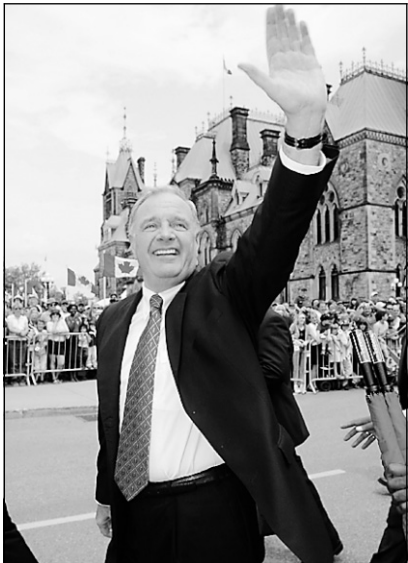


PHOTO ARCHIVES, LA PRESSE

Paul Martin

sophie et une culture fédéraliste articulées, tout en comprenant, acceptant pleinement, mais n'exaltant pas, les nationalismes au Canada. À l'heure actuelle, ces derniers dominent la scène politique et le fédéralisme semble se résumer à une question de gros sous à partager. Ce qui manque cruellement à ce pays, c'est une vision de l'avenir, un projet de ce qu'il pourrait devenir. Mais sans sens de l'histoire, sans apparente culture, les politiciens comme les choses vont à

Les défis de Harper



LYSIANE GAGNON
lgagnon@lapresse.ca

D'énormes défis attendent les conservateurs de Stephen Harper. D'ici aux prochaines élections, ils devront continuer leurs percées en Ontario, amadouer les provinces de l'Atlantique et conquérir le vote urbain : toutes les grandes villes, à l'exception de Calgary, leur ont résisté, et ce n'est pas un hasard. Le PCC, et avant lui le Reform et l'Alliance, tirent en effet leurs forces des régions semi-rurales de l'Ouest.

Mais le plus gros défi, sans nul doute, sera d'effectuer une brèche dans le mur d'indifférence qui sépare le Québec de la droite unifiée.

C'est pourtant, pour le PCC, une obligation incontournable. Aucun parti ne peut former le gouvernement, à Ottawa, sans avoir au moins quelques sièges dans la deuxième plus grosse province. Pour se passer du Québec, il lui faudrait recueillir la presque totalité du vote dans les autres provinces — un scénario impossible.

////////////////////

Stephen Harper, sous le coup de la déception, disait la semaine dernière réfléchir à son avenir. Il reste quand même le mieux placé pour réaliser ces multiples défis, parce qu'il a de l'étoffe, un bon intellect, une volonté de fer et de la patience.

En moins de trois ans, il a réussi à ravir à Stockwell Day le leadership de l'Alliance ; à porter à bout de bras, malgré l'hostilité des Joe Clark et compagnie, le projet d'union de l'Alliance et de l'ancien parti tory ; à se faire élire à la tête du parti unifié ; et enfin à établir le PCC comme une solution alternative crédible au gouvernement libéral.

Au Québec, où il était fort peu connu, sa performance de la campagne électorale lui a valu non seulement de la visibilité mais un succès d'estime. Il n'inspire pas d'enthousiasme, mais pas d'hostilité non plus, et on le prend au sérieux. C'est déjà un meilleur capital de départ que ce qu'ont pu accumuler tous les chefs conservateurs avant lui, à l'exception de Brian Mulroney et, dans une moindre mesure, le Jean Charest de 1997.

On voit mal comment Belinda Stronach, une

La politique, au Québec, reste polarisée par la question nationale, ce qui empêche l'émergence d'un deuxième parti fédéraliste. Le NPД se heurte au même problème, mais le PCC a plus de potentiel.

néophyte unilingue qui aurait été une pure catastrophe au débat français, aurait mieux réussi. Idem pour Tony Clement, l'autre candidat au leadership du PCC dont la carrière récente n'est qu'une succession de défaites : battu au leadership du PC ontarien, battu dans sa circonscription aux élections ontariennes, il n'a pas davantage été capable de se faire élire aux dernières élections fédérales...

M. Harper, qui avait l'avantage d'être une figure neuve, a mieux « performé » que ne l'auraient fait les soi-disant vedettes que l'aile « tory » du PCC a vainement tenté d'attirer. Mike Harris, qui traîne un lourd bagage et a vu son parti sommairement congédié par les Ontariens, aurait passé la campagne à défendre son ancienne administration, sans compter qu'il est lui aussi unilingue. Quant au néo-brunswickois Bernard Lord, qui gère une province à peine plus grosse qu'une petite municipalité (et encore a-t-il failli perdre ses dernières élections), il aurait été mangé tout cru, sans compter qu'il aurait été incapable de diriger l'aile allianciste (la plus militante) du parti.

D'ici aux prochaines élections, M. Harper devrait pouvoir faire fructifier le petit capital que la dernière campagne lui a permis de bâtir. Il aura moult occasions de s'opposer au centralisme à tout crin des libéraux, ce qui l'aidera au Québec. Et la qualité de son français, déjà fort convenable, s'améliorera. Théoriquement, il devrait être en mesure de faire avancer son parti au Québec, à supposer évidemment qu'il se donne un programme relativement centriste.

////////////////////

Mais le défi est considérable. La politique, au Québec, reste polarisée par la question nationale, ce qui empêche l'émergence d'un deuxième parti fédéraliste. Le NPД se heurte au même problème, mais le PCC a plus de potentiel.

La gauche est bien représentée au Québec, par le Bloc et dans une certaine mesure par le PLC, ce qui rend le NPД plutôt redondant, alors qu'il y a un vacuum du côté de la droite. Il y a un certain nombre d'électeurs (en gros, la clientèle de l'ADQ combinée à une partie du vote libéral) qui veulent moins de gouvernement et moins d'impôts et un certain retour aux valeurs traditionnelles.

Mais pour exploiter ces votes potentiels, un parti fédéral doit s'appuyer sur de solides alliés provinciaux (c'est ce qui a valu à Mulroney ses deux triomphes consécutifs). Or, l'ADQ, affaiblie par le dernier scrutin provincial, n'était pas en mesure d'aider concrètement le PCC, Jean Charest est resté neutre et le PLQ, collé sur les cousins fédéraux.

Le meilleur espoir des conservateurs réside en région semi-rurale et dans les anciens fiefs « bleus », autour de Québec, en Estrie et dans la Beauce, une région d'entrepreneurs qui n'attendent rien de l'État. C'est là qu'il pourrait, la prochaine fois, faire une modeste récolte... si les astres sont de son côté.

Police d'assurance

Le projet du Suroît est souhaitable, mais non indispensable

Nous publions ici un extrait de l'avis de la Régie de l'énergie sur la sécurité énergétique des Québécois à l'égard des approvisionnements électriques et la contribution du projet du Suroît.

La Régie considère que le projet du Suroît n'est pas indispensable à la sécurité des approvisionnements en électricité ; il est cependant souhaitable dans la situation actuelle de précarité et surtout de dépendance envers les importations. Il fournit une marge de manoeuvre qui est dans l'intérêt du public, alors que ses impacts environnementaux peuvent être grandement atténués.

Le nouveau projet de technologie 7H de General Electric, est planifié pour 2008. Si le projet va de l'avant dès l'été 2004, le producteur sera en mesure de le mettre en service pour l'hiver 2007-2008.

Dans le cadre de l'analyse de la sécurité des approvisionnements des Québécois, la Régie retient que les besoins du distributeur en énergie seront surtout critiqués en 2005, 2006 et 2007. Dans ce cas, la production attendue du projet du Suroît ne pourra aider à les combler.

À plus long terme toutefois, une telle unité de production de 6,5 TWh/an localisée au Québec réduira d'autant le risque de congestion sur les interconnexions lorsque le distributeur devra importer des quantités d'énergie importantes. Elle accroît en outre la fiabilité des approvisionnements qui sont fournis par le producteur aux Québécois.

Selon le scénario retenu par la Régie, la situation au Québec ne s'améliorera substantiellement qu'avec la mise en service d'un projet important comme le projet EM-1A / Dérivation Rupert, d'une production annuelle de 7,7 TWh. Entre-temps, la Régie juge que les risques ne sont pas négligeables à l'horizon 2008-2010 et que le Suroît peut être une assurance pour se prémunir contre des incertitudes comme :

> les risques de retard de la mise en service des projets hydroélectriques, dont notamment ceux reliés à l'obtention des autorisations pour le projet EM-1A/dérivation Rupert ;

> la fin de la vie utile de la centrale Gentilly 2 ; et surtout

> le risque relié à l'hydraulicité.

Aux fins de son bilan, le Producteur n'a pas prévu de production à partir de la centrale Gentilly 2 à compter de 2010 et il de-

vra se prononcer prochainement sur l'avenir de cette centrale.

Malgré les limites de toute prévision à long terme, il est nécessaire de planifier la construction des équipements de production d'électricité sur un horizon de plus de 10 ans.

Sur un horizon de long terme, il faut prendre les moyens pour que la situation actuelle ne se reproduise plus. Le Suroît est un atout car le Québec pourrait faire de nouveau face à une combinaison de forte demande, d'aléa climatique défavorable et de déficit d'apports en eau.

Le producteur évoque aussi les justifications suivantes pour son projet :

> Le projet du Suroît contribuerait à la marge de manoeuvre annuelle de manière certaine et prévisible à chaque année.

Le Suroît est un atout car le Québec pourrait faire de nouveau face à une combinaison de forte demande, d'aléa climatique défavorable et de déficit d'apports en eau.

En supposant un prix du marché de 8 / kWh à l'horizon 2008, le producteur réaliserait un revenu net de 0,4 /kWh sur ses ventes à l'exportation, tout en contribuant aux revenus de TransÉnergie à hauteur de 1/kWh, ce qui se traduirait par une baisse des coûts de transport pour les consommateurs d'électricité québécois.

> La centrale du Suroît permettrait au producteur de diversifier ses moyens pour satisfaire au critère de fiabilité énergétique.

> La centrale du Suroît permettrait de limiter la production de la centrale de Tracy aux périodes de pointe.

> Si le Suroît pouvait être disponible à l'hiver 2007-2008, le producteur serait alors en mesure de répondre plus tôt à des appels d'offres du distributeur.

> Le projet pourrait réduire la congestion aux interconnexions en mode importation.

La qualité de l'air

Les médias et le public ne font pas toujours la différence entre la pollution atmosphérique créée par les principaux contaminants et les gaz à effet de serre (GES). Or

cette différence est importante.

Le Suroît n'a pas d'effet significatif sur la qualité de l'air. Ses émissions atmosphériques de contaminants, qui ont des effets locaux, sont très inférieures aux normes actuelles. La véritable problématique entourant ce projet touche les GES.

Le BAPE conclut que, malgré l'apport inévitable de contaminants dans l'air ambiant, la centrale du Suroît n'aurait pas d'effet significatif sur la qualité de l'air et qu'elle ne contribuerait pas à accroître les épisodes de smog à Montréal de façon notable.

Les « 600 000 voitures »

Certains médias ont comparé les émissions de la centrale du Suroît à celles de 600 000 voitures. Il faut se garder de telles comparaisons. Les GES correspondent essentiellement au gaz carbonique (CO²), un gaz non toxique. Leur impact est planétaire et une usine installée à Beauharnois ou à Boston aura le même effet pour les Québécois.

Par contre, parmi les contaminants atmosphériques, le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique et un asphyxiant chimique nocif pour les personnes souffrant de problèmes respiratoires. Les NOx et les COV sont des gaz qui contribuent à la formation

d'ozone au sol et qui sont des précurseurs du smog urbain.

Le paradoxe du Suroît

La majorité des participants ont exprimé de grandes préoccupations concernant les changements climatiques et il est indéniable que le projet du Suroît contribue à la production de GES. Paradoxalement, il s'inscrit positivement dans le Plan canadien pour l'atteinte des objectifs de Kyoto. Il est probable que ce projet procure des crédits à son promoteur car son taux d'émission de 346 t de GES /GWh est nettement plus faible que le taux moyen de 657 t/GWh des centrales thermiques canadiennes.

Le Suroît est un projet qui émettra 2,25 Mt (mégatonne) par an de GES pour 6,5 TWh, c'est-à-dire que son taux d'émission est de 346 t par GWh. Le BAPE, dans son rapport, concluait que ce projet, malgré les impacts réduits qu'il aurait sur l'environnement, sur la qualité de la vie et sur la sécurité de la population en périphérie, augmenterait de façon substantielle les émissions de GES du Québec.

LA BOÎTE AUX LETTRES

Le courant ne passe pas...

Pour un référendum

Je propose que le gouvernement Charest, qui se targue de soutenir les sacro-saints principes de la démocratie, soumette le projet du Suroît à un référendum pan-québécois.

André Brunelle
Québec

Les girouettes qui nous gouvernent

Si l'on pouvait convertir en électricité l'énergie produite par les girouettes qui nous gouvernent, on serait assuré de plusieurs siècles sans pénurie d'aucune sorte. De « oui, peut-être » en « non, mais », de référendum en référendum, de fusions en défusions... Plus efficace que des éoliennes, moins polluant que le gaz, plus prévisible que le nucléaire... Seul inconvénient : le bruit... Mais au moins, on saurait pourquoi on les a élus...

Christian Mayer
Montréal

Pensons-y bien

Je pense que certaines personnes ne regardent pas plus loin que le bout de leur nez. C'est certain que l'usine du Suroît serait polluante et qu'il existe probablement d'autres moyens de produire de l'énergie. Mais il faut toujours tenir compte de tous les aspects d'une question comme celle des ressources, de l'espace et du coût de développement. Les trois étudiants, probablement de futurs environnementalistes, qui ont entrepris une grève de la faim, n'ont probablement même pas réfléchi à ce qui se passerait si la construction de cette usine était définitivement annulée. Je regarde ce qui s'est passé avec les usines pétrochimiques de l'est de Montréal qui sont en grande majorité rendues en Ontario ; la même chose pourrait se produire à nouveau. On va construire un autre Suroît à côté du



PHOTO ARCHIVES, LA PRESSE®

Manifestation contre le projet de centrale au gaz naturel du Suroît.

Québec et les vents vont tout de même amener les émanations ici. Pourquoi éliminer des emplois ici et prendre le risque de ramasser tout de même la pollution ?

Luc Bisson

Logique du court terme

Ce serait une mauvaise décision que d'entreprendre la construction de cette centrale. Ce projet va à l'encontre du développement durable et de la protection de l'environnement, sans parler de l'engagement envers le protocole de Kyoto. Il aurait été préférable de favoriser les programmes d'économies d'énergie. Il est vrai que les petites actions personnelles

sont moins prestigieuses et qu'elles génèrent moins de coupages de ruban. Elles ont également le défaut de créer des citoyens responsables. C'est une décision purement politique qui s'ajoute au lourd fardeau que nous laissons aux générations futures (si, toutefois, elles existent). Une fois de plus la logique du court terme a prévalu.

Michel Harnois
Sherbrooke

Avons-nous le choix ?

Je ne me réjouis pas à la construction du Suroît, mais avons-nous le choix ? Si les écolos de tout acabit ne s'étaient pas objectés si féroceement à la construction de Grande Baleine, on ne parlerait même pas du Suroît. Il est très dommage pour la société que quelques soi-disant écologistes, sans rien connaître ni comprendre des conséquences de leurs gestes, continuent de protester pour tout et pour rien, simplement pour se mettre en évidence, et pour le plaisir de s'entendre parler.

Yvon Robert
Mont-Saint- Hilaire

Décision insolente

Incroyable, j'y vois non seulement un manque de vision sans précédent mais une décision insolente envers nos descendants et les habitants de la terre dans son ensemble. Dans le domaine de la production de l'électricité, le Québec avait opté pour une politique de production générant un minimum de pollution. Voilà que, au moment où l'entente de Kyoto (essentielle à la survie de notre planète) rencontre plein de difficultés à être adoptée globalement, nous au Québec, décidons d'aller à contre-courant, de faire l'autruche et de contribuer un tant soi peu à l'augmentation de la pollution. À mon avis, c'est une décision irresponsable.

Rosaire Bachand
Saint-François-Xavier-de-Brompton

POLITIQUE

Les commandites rebondissent devant les tribunaux

Jean Pelletier poursuit Stephen Owen

CHRISTIANE DESJARDINS

Jean Pelletier, ancien chef de cabinet de Jean Chrétien et président déchu du conseil d'administration de VIA Rail, vient d'intenter une poursuite de 700 000 \$ contre Stephen Owen, le ministre des Travaux publics dans le précédent gouvernement de Paul Martin.

Jean Pelletier reproche à Stephen Owen d'avoir sali sa réputation dans une entrevue qu'il accordait

au *Globe and Mail* et qui a fait la une de ce quotidien le 4 juin dernier, sous le titre *Le ministre ramène le scandale des commandites sous les projecteurs*. Dans cet article, le ministre Owen déclarait qu'il y avait clairement eu de l'ingérence politique dans le scandale des commandites, et que messieurs « Gagliano et Pelletier étaient identifiés ».

M. Owen signalait également que le détournement de fonds des commandites était un « stratagème bien

planifié, comportant un aspect criminel et des entourloupettes politiques ». Il ajoutait que Gagliano et Pelletier était impliqués d'une manière qui contournait le processus normal et qu'il n'y avait pas de doute à l'effet que ce n'était pas correct.

Après avoir pris connaissance de l'article en question, Jean Pelletier a envoyé une mise en demeure à M. Owen pour qu'il se rétracte, ce que ce dernier n'a pas fait. M. Pel-

letier a décidé de le poursuivre personnellement. Cette poursuite de M. Pelletier vient s'ajouter à celle de 3,6 millions de dollars qu'il a intentée au gouvernement fédéral et VIA Rail après son congédiement de cette société, en mars dernier. Rappelons qu'on lui avait montré la sortie à cause des propos qu'il avait tenus à l'endroit de Myriam Bédard qu'il avait qualifiée de « pauvre fille qui fait pitié ».

En ce qui concerne M. Owen, ancien professeur de droit de l'Université de Victoria, il a été réélu dans sa circonscription de Vancouver-Quadra la semaine dernière. Sous le gouvernement Chrétien, il avait été secrétaire d'État à la diversité de l'économie de l'Ouest canadien et des Affaires indiennes du Nord canadien. Il a été nommé ministre des Travaux publics en décembre dernier par Paul Martin.

Soupçonné d'avoir fraudé la Défense

PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Un ancien fonctionnaire du ministère de la Défense nationale, congédié en septembre dernier, est soupçonné d'avoir dérobé à son employeur des dizaines de millions.

Des enquêteurs tentent de déterminer comment une somme de 146 millions est disparue des coffres de la Défense au cours des 10 dernières années. Selon une enquête du quotidien *National Post*, environ la moitié de cette cagnotte aurait été versée au fonctionnaire en question par le biais d'une firme de technologie.



UN APPEL SUFFIT

0%

FINANCEMENT À L'ACHAT†

JUSQU'À 60 MOIS

SUR LA PLUPART DES MODÈLES 2004 ADMISSIBLES.

Vous êtes à deux doigts de décrocher votre prix !

Revoici le concours « Décrochez votre GM »* toujours aussi excitant. Obtenez automatiquement 1 000 \$* de crédit et courez la chance de gagner jusqu'à 10 000 \$ de réduction. Vous pourriez même **DÉCROCHER VOTRE VÉHICULE !**



2004 Pontiac Grand Am SE

188\$/mois* **0\$** ou **0%**

Termes de 48 mois à la location. Transport et préparation inclus. **CRÉDIT AUTOMATIQUE DE 1 000\$ INCLUS*****

Moteur ECOTEC DACT 4 cyl. d'aluminium 2,2 L de 140 HP • Boîte manuelle 5 vitesses Getrag • Climatiseur • Radio AM/FM stéréo avec lecteur CD • Portes et ouvre-coffre à commandes électriques



2004 GMC Sierra SLE cabine allongée Édition Nevada 4X4

329\$/mois* **0\$** ou **0%**

Termes de 36 mois à la location. Transport et préparation inclus. **CRÉDIT AUTOMATIQUE DE 1 000\$ INCLUS*****

Moteur V8 Vortec 4800 de 285HP • Boîte automatique 4 vitesses avec surmultipliée et mode remorquage charge lourde • Boîte de transfert active 4X4 Autotrac • Roues en aluminium de 17 po • Marchepieds latéraux tubulaires en inox chromé • Équipement de remorquage grande capacité • Pont arrière autobloquant • Climatisation à deux zones



2004 Pontiac Vibe

248\$/mois* **0\$** ou **18 198\$**

Termes de 48 mois à la location. Transport et préparation inclus. **CRÉDIT AUTOMATIQUE DE 1 000\$ INCLUS*****

Plus faible consommation d'essence de sa catégorie • Sécurité 5 étoiles** • Garantie limitée 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur sans franchise • Climatiseur • Rétroviseurs à réglage électrique • Phares antibrouillard • Prise de courant de 115 volts AC dans le tableau de bord • Lecteur CD et 4 haut-parleurs



2004 Buick Rendezvous CX

299\$/mois* **0\$** ou **0%**

Termes de 48 mois à la location. Transport et préparation inclus. **CRÉDIT AUTOMATIQUE DE 1 000\$ INCLUS*****

Moteur V6 3,4L de 185HP • Boîte automatique 4 vitesses avec surmultipliée • Portes, vitres, rétroviseurs et ouvre-hayon à commandes électriques • Télédéroutillage • Climatiseur • Régulateur de vitesse • Radio AM/FM stéréo avec lecteur CD

R
S
T
U
V
W
X
Y
Z



FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREAL

Blanc

L'Association des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux modèles neufs 2004 en stock suivants: Vibe (2SL26/1SA), Grand Am (2NE69/1SA/AM9/VK4), Rendezvous (4BK26/R7A) et Sierra (TK15753/1SD/R6M/NP8/Z82). Les modèles illustrés comprennent certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. Sujet à l'approbation du crédit de GMAC. Les frais liés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits payables à la livraison. *Taux de financement à l'achat de 0 % pour des termes allant jusqu'à 60 mois sur les modèles admissibles (Vibe: 36 mois). **Aucun achat requis. Le concours est ouvert aux résidents du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence. Le concours prend fin le 31 août 2004. Les prix s'appliquent à l'achat ou à la location des véhicules neufs 2004 achetés et livrés au plus tard le 31 août 2004. Le concours ne s'applique pas aux modèles 2004/2005 de Cadillac, Hummer, Saturn, Saab, Isuzu, camions poids moyens, camionnettes des modèles 2500 HD à cabine régulière, allongée et cabine d'équipe/3500 (camionnettes et châssis-cabine), SSR de Chevrolet et fourgonnettes (passagers, marchandises et coupées). Les chances de gagner ne sont pas les mêmes pour tous les prix à gagner. L'attribution d'un prix à un participant choisi au hasard est subordonnée à ce qu'il réponde correctement à une question d'habileté mathématique. Une seule participation par personne. Au Québec, tous les participants recevront un crédit d'achat d'une valeur de 1 000\$ ou gagneront l'un des prix suivants: 2 crédits d'achat d'un montant égal à celui que le participant devrait payer au concessionnaire pour le véhicule qu'il a acheté ou loué, selon le cas, incluant les taxes applicables; 6 crédits d'achat d'une valeur de 10 000\$; 10 crédits d'achat d'une valeur de 5 000\$; 21 crédits d'achat d'une valeur de 2 500\$; 99 crédits d'achat d'une valeur de 2 000\$; 495 crédits de 1 500\$. Le nombre de prix diminuera au fur et à mesure de leur attribution. Pour les chances de gagner ainsi que tous les autres détails visitez gmcanada.com. *Le crédit de 1 000\$ comprend les taxes applicables. ***Le crédit est inclus dans les offres de cette publicité et ne peut être jumelé à aucun des prix offerts dans le cadre de ce concours. **À la location, paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois (Sierra: 36 mois) avec versement initial ou échange équivalent (Vibe: 2 074\$, Grand Am: 1 547\$, Rendezvous: 2 998\$ et Sierra: 2 210\$). À la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Frais de 12 c du km après 80 000 km à l'exception du Sierra à cabine allongée, frais de 12 c du km après 60 000 km. Dépôt de sécurité payé par General Motors pour la Vibe, la Grand Am et le Rendezvous. Le dépôt ne sera pas remis au consommateur à la fin de la période de location. Première mensualité et dépôt de sécurité (Sierra: 400\$) exigibles à la livraison. **À l'achat, préparation incluse. Transport (950\$), immatriculation, assurances et taxes en sus. *Basée sur les données publiées par le ministère des Ressources naturelles du Canada dans le Guide de consommation de carburant 2004. **Sécurité 5 étoiles pour le conducteur et le passager avant lors des tests d'impacts frontaux. Tests effectués par la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) des E-U. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre ni à aucun autre programme incitatif d'achat ou de location à l'exception des programmes de La Carte GM, des Diplômés et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Un échange entre concessionnaires peut être requis.

Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, à gmcanada.com ou au 1 800 463-7483.

PONTIAC BUICK GMC

GM

3240230A

3240275